



Le Règlement Sportif FBTD constitue la réglementation de base pour toutes les compétitions qui dépendent de la Fédération Belge de Triathlon et Duathlon, de la Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon et de la Vlaamse Triatlon & Duatlon Liga. Ce règlement peut être consulté via les sites web [www.vtdl.com](http://www.vtdl.com) (en néerlandais) ou [www.lbftd.be](http://www.lbftd.be) (en français). Le Règlement Sportif constitue la référence officielle, il est adapté sur avis de la Commission Technique FBTD et après approbation du Conseil d'Administration FBTD.

**Date De publication : 20 janvier 2016**

**Adapatation en couleur rouge surlignée jaune 20/01/2016**

Traduction : Léon Tasquin

**Fédération Belge de Triathlon et Duathlon**

Dieststeenweg 49,  
3010 Kessel-Lo  
Belgique  
Tél : + 32 16 47 49 32  
Fax : + 32 16 47 48 32  
Email : [info@triathlon.be](mailto:info@triathlon.be)  
Site web : [www.triathlon.be](http://www.triathlon.be)

**Ligue Belge Francophone de Triathlon et Duathlon**

397 Baronheid, 4970 Stavelot  
Belgique  
Tél et fax : +32 87 46 28 72  
0476/91 14 37  
Email : [leon@skynet.be](mailto:leon@skynet.be)  
Site web : [www.lbftd.be](http://www.lbftd.be)

# SOMMAIRE

## 1. INTRODUCTION

- 1.1. OBJECTIF
- 1.2. BUTS
- 1.3. LANGUE ET COMMUNICATION
- 1.4. ADAPTATIONS DES DIRECTIVES
- 1.5. DIRECTIVES SPECIFIQUES
- 1.6. ADHESION
- 1.7. EXCEPTIONS OU AJOUTS NON AUTORISES
- 1.8. MISE A JOUR DU REGLEMENT SPORTIF

## 2. COMPORTEMENT DES ATHLETES

- 2.1. COMPORTEMENT GENERAL
- 2.2. DOPAGE
- 2.3. SANTE
- 2.4. CONDITIONS DE PARTICIPATION
- 2.5. ASSURANCE
- 2.6. INSCRIPTION
- 2.7. TENUE
- 2.8. TIMING ET RESULTAT

## 3. PENALITES

- 3.1. DISPOSITIONS GENERALES
- 3.2. AVERTISSEMENT VERBAL
- 3.3. PENALITE EN TEMPS
- 3.4. DISQUALIFICATION
- 3.5. SUSPENSION
- 3.6. EXCLUSION

## 4. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION

- 4.1. GENERALITES
- 4.2. UTILISATION DE LA COMBINAISON NEOPRENE
- 4.3. ADAPTATIONS
- 4.4. DEPART DE LA COMPETITION
- 4.5. MATERIEL

## 5. COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VELO

- 5.1. GENERALITES
- 5.2. MATERIEL
- 5.3. CHECK-IN
- 5.4. DRAFTING/NON DRAFTING
- 5.5. SANCTIONS POUR DRAFTING

## 6. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS

- 6.1. GENERALITES
- 6.2. DEFINITION DE L'ARRIVEE
- 6.3. SECURITE
- 6.4. EQUIPEMENTS NON AUTORISES

## 7. COMPORTEMENT DANS LA ZONE DE TRANSITION

- 7.1. GENERALITES

## 8. TECHNICAL OFFICIALS

- 8.1. GENERALITES
- 8.2. TECHNICAL OFFICIALS

## 9. RECLAMATIONS

- 9.1. GENERALITES
- 9.2. RECLAMATIONS RELATIVES AU PARCOURS
- 9.3. RECLAMATIONS RELATIVES A LA COMPETITION ET AU MATERIEL
- 9.4. RECLAMATIONS RELATIVES AU TIMING ET AUX RESULTATS
- 9.5. CONTENU D'UNE RECLAMATION
- 9.6. PROCEDURE D'INTRODUCTION D'UNE RECLAMATION

## 10. PLAINTE

- 10.1. GENERALITES
- 10.2. CONTENU DE LA PLAINTE
- 10.3. PROCEDURE
- 10.4. FIELD OF PLAY DECISIONS

## 11. TRIATHLON INDOOR

- 11.1. DEFINITION
- 11.2. NATATION
- 11.3. ZONE DE TRANSITION
- 11.4. VELO

## 12. TRIATHLON/DUATHLON LONGUES DISTANCES

- 12.1. AIDE EXTERIEURE
- 12.2. PENALITES
- 12.3. EMPLACEMENT COACHS
- 12.4. ZONE DE TRANSITION

## 13. COMPETITIONS RELAIS ET EQUIPES

### 13.1. COMPETITIONS EQUIPES

- 14.1.1. SORTES DE COMPETITION
- 14.1.2. DEFINITIONS
- 14.1.3. RESULTATS
- 14.1.4. INSCRIPTION
- 14.1.5. TENUE
- 14.1.6. BRIEFING
- 14.1.7. COMPOSITION DES EQUIPES
- 14.1.8. CHECK-IN
- 14.1.9. DEPART
- 14.1.10. VELO
- 14.1.11. ATHLETE LACHE
- 14.1.12. ASSISTANCE
- 14.1.13. ZONE DE TRANSITION
- 14.1.14. BOXE/BOUCLE DE PENALITE
- 14.1.15. ARRIVEE
- 14.1.16. DISQUALIFICATION**

### 13.2. COMPETITIONS RELAIS

- 14.2.1. SORTES DE COMPETITION
- 14.2.2. DEFINITIONS
- 14.2.3. RESULTATS
- 14.2.4. INSCRIPTION

- 14.2.5 TENUE
- 14.2.6. BRIEFING
- 14.2.7. COMPOSITION DES TEAMS
- 14.2.8. CHECK-IN
- 14.2.9. DEPART
- 14.2.10. VELO
- 14.2.11. ASSISTANCE
- 14.2.12. RELAIS
- 14.2.13. BOXE/BOUCLE DE PENALITE
- 14.2.14. ARRIVEE

## 14. PARATRIATHLETES

## 15. COMPETITIONS CROSS

## 16. COMPETITIONS POUR JEUNES

- 16.1. GENERALITES
- 16.2. DEPART
- 16.3. NATATION
- 16.4. VELO
- 16.5. AQUATHLONS POUR JEUNES

## 17. COMPETITIONS RELAIS

## 18. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

- 18.1. GENERALITES
- 18.2. CHAMPION(NE) DE BELGIQUE
- 18.3. PODIUMS
- 18.4. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

## 19. CLASSEMENT NATIONAL INTERCLUBS

## 20. COMPETITIONS ETU/ITU

- 20.1 GENERALITES
- 20.2. TITRES

ANNEXE A : CATEGORIES D'AGE ET DISTANCES AUTORISEES

ANNEXE B : FORMULAIRE DE RECLAMATION

ANNEXE C : FORMULAIRE DE PLAINTE

ANNEXE D : DEFINITIONS

ANNEXE E : INFRACTIONS ET SANCTIONS

ANNEXE F : MESURES VELO/CLIPS-ON

ANNEXE G : CASQUES

ANNEXE H : REGLEMENT T3SERIES

H.1. Compétitions T3

H.2. Conditions pour les Teams

H. 2. A. Conditions générales

H. 2. B. 1ère division

H. 2. C. 2<sup>ème</sup> division (hommes)

- H. 3. Procédure d'inscription aux compétitions
- H. 4. Comptabilité des points après les compétitions – classement des teams
- H. 5. Sanctions
- H. 6. Promotion/relégation divisions hommes
- H. 7. Prix

ANNEXE I : CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

- I. 1. Aperçu des CB avec grille des prix
- I. 2. Répartition grille des prix
- I. 3. Table des points

ANNEXE J : VTDL

ANNEXE K : LBFTD

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. OBJECTIF

- a) Le Règlement Sportif FBTD est aligné sur les « Competition Rules » de l'ITU. La FBTD est l'organe directeur, responsable du Règlement Sportif applicable au Triathlon, et aux disciplines multisports reconnues par l'ITU. La liste complète des sports qui tombent sous la juridiction de la FBTD est reprise en annexe A et F.
- b) La « Commission TO » de la FBTD veille à ce que les aspects technico-sportifs des compétitions satisfassent aux normes de qualité les plus élevées.
- c) Le Règlement Sportif définit le comportement et l'attitude des participants et des équipes lors des compétitions. Si le présent règlement ne peut solutionner un problème, les règlements de la FINA, de l'UCI, de l'IAAF, et de l'IPC Swimming & Athletics seront appliqués pour leur discipline spécifique.
- d) Les « events manuels » (cahier des charges) des organisateurs reprennent les normes de sécurité et les exigences technicosportives auxquelles les organisations doivent répondre.
- e) Le programme « TO- FBTD » fixe les conditions minimum requises pour les TO.
- f) Si une règle est uniquement d'application pour une épreuve spécifique, cela sera explicité dans le libellé de cette règle.
- g) Le présent règlement est d'application pour toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et reprises au calendrier de la VTDL et LBFTD. Pour les compétitions internationales figurant au calendrier de l'ITU et de l'ETU, ce sont les « Competition Rules de l'ITU » qui sont d'application.

### 1.2. BUTS

- a) Le présent règlement poursuit les buts suivants :
  - i. Créer une atmosphère de sportivité, d'équité et de fair-play.
  - ii. Assurer sécurité et protection.
  - iii. Mettre l'accent sur le talent et l'habileté sans limiter injustement la liberté de l'athlète (agir de façon proactive).
  - iv. Sanctionner les athlètes qui obtiennent un avantage de façon irrégulière.
- b) On peut retrouver la définition de tous les termes utilisés en appendice D. Tout problème d'interprétation ou d'application du présent règlement doit être communiqué à la Commission TO de la FBTD.

### 1.3. LANGUE ET COMMUNICATION

- a) La langue utilisée est celle de la Communauté où se déroule la compétition.
- b) Lors des Championnats de Belgique, les briefings oraux et écrits doivent être faits en français et en néerlandais.
- c) Lors d'événements internationaux (ITU/ETU), la langue utilisée sera l'anglais.

### 1.4. ADAPTATIONS DES DIRECTIVES

- a) Le Règlement Sportif pourra être adapté pour les sports multidisciplinaires reconnus par l'ITU et qui sont de la compétence de la FBTD.
- b) Le CRO peut, exceptionnellement, adapter le Règlement Sportif pour permettre un déroulement rapide et sécurisé de la compétition. Chaque adaptation sera ensuite communiquée par le CRO à l'organisation et à la Direction Journalière de la Ligue concernée via le formulaire d'évaluation de la compétition.
- c) Un athlète ne peut retirer un avantage non prévu de l'application d'une règle, ou adopter un comportement dangereux. Pour ce faire, une sanction est liée à chaque transgression des règles du Règlement Sportif.
- d) Les officiels basent leur jugement sur le fait qu'un avantage non prévu a ou pas été retiré de l'application d'une règle.

### 1.5. DIRECTIVES SPECIFIQUES

Un CRO peut appliquer des directives spécifiques sur une épreuve particulière si :

- a) La directive spécifique n'est pas en contradiction avec le Règlement Sportif.
- b) La directive spécifique est communiquée de façon écrite aux athlètes et mentionnée lors du briefing.
- c) La directive spécifique et sa motivation sont demandées aux Ligues pour les compétitions régionales et à la FBTD pour les compétitions nationales, et ce minimum 1 semaine avant la compétition. La directive spécifique peut uniquement être appliquée après accord de l'Organe de Gestion Journalière de la Ligue concernée ou de la FBTD.

## 1.6. ADHESION

- a) La procédure pour l'adhésion à une ligue et les conditions pour obtenir une licence figurent dans le Règlement d'Ordre Intérieur de la LBFTD et VTDL.
- b) Un athlète affilié à 1 des 2 ligues est automatiquement membre de la FBTD.
- c) En tant qu'athlète, on peut uniquement être affilié **via 1 club à 1 des 2 ligues**.

## 1.7. EXCEPTIONS OU AJOUTS NON AUTORISES

Les directives d'une organisation en contradiction avec le Règlement Sportif, et non approuvées par les instances compétentes, peuvent empêcher la reconnaissance d'un événement déjà accordée. Cela peut avoir des conséquences juridiques, entre autres en cas d'accidents ou au niveau des autorisations officielles des autorités communales. Les compagnies d'assurance peuvent en effet déclarer non valables les garanties offertes au niveau assurance de tels événements.

## 1.8. MISE A JOUR DU REGLEMENT SPORTIF

Le Règlement Sportif peut être modifié sur avis de la « Commission TO » et après approbation du Conseil d'Administration FBTD. Le Règlement Sportif sera d'application 30 jours après sa publication sur les sites web de la FBTD, VTDL et LBFTD.

## 2. COMPORTEMENT DES ATHLETES

### 2.1. COMPORTEMENT GENERAL

Le triathlon et les sports multidisciplinaires reconnus par l'ITU comptent de nombreux participants. Les tactiques de course constituent une partie des interactions entre athlètes. Les concurrents :

- a) Doivent faire preuve partout et en tout temps de sportivité et ne pas obtenir d'avantage déloyal.
- b) Sont responsables de leur propre sécurité et de celle des autres.
- c) Doivent connaître et respecter le Règlement Sportif.
- d) Doivent respecter le code de la route et les injonctions des TO.
- e) Doivent traiter avec respect les autres concurrents, TO, motards, autres officiels, bénévoles et spectateurs.
- f) Doivent éviter l'usage d'un langage incorrect.
- g) Ne peuvent pas adopter de comportement dangereux.
- h) Doivent respecter l'environnement et ne peuvent abandonner leurs déchets qu'aux endroits prévus.
- i) Doivent prévenir un TO en cas de retrait de la course.
- j) Doivent respecter les prescriptions en matière de tenue.
- k) Doivent effectuer seul et sans aide extérieure la distance complète de la course, éventuellement endéans la limite de temps imposée par le CRO. Seule une aide officielle est autorisée :
  - i. Après la natation.
  - ii. Dans les zones de transition.
  - iii. Pour le ravitaillement dans les zones de ravitaillement prévues.
  - iv. Pour raisons de sécurité (médecins, TO, ...).
  - v. Pour des personnes moins valides (voir & 16).

NB : Si une aide est accordée, elle doit être prévue pour chaque athlète (aide à la sortie de l'eau, donner et reprendre du matériel, ...).

### 2.2. DOPAGE

- a) Les athlètes **et leurs accompagnants** doivent respecter le « Decreet betreffende de preventie en bestrijding van doping in de sport » de la Communauté flamande, le « Décret relatif à la lutte contre le dopage » de la Communauté française, et le « Dekret zur bekämpfung des dopings im sport » de la Communauté germanophone.
- b) Tous les athlètes **et accompagnants** sont responsables de la connaissance de la réglementation et des procédures antidopage de la Communauté où se déroule la compétition. Plus d'informations via [www.dopage.be](http://www.dopage.be)
- c) La FBTD souscrit au code antidopage de la WADA.

## 2.3. SANTE

- a) Le triathlon et les disciplines multisports reconnues par l'ITU réclament beaucoup d'énergie. Pour y participer, les athlètes doivent posséder une excellente condition physique. Leur santé et bien-être sont d'une importance capitale. Lorsque les athlètes prennent le départ d'une compétition, ils se déclarent être en bonne santé et disposer d'une condition physique apte à terminer l'épreuve.
- b) Les limites de temps pour la natation, le vélo et la course à pieds seront au préalable fixées par l'organisateur en collaboration avec le CRO. Les limites de temps seront communiquées sur le site web de l'organisation, lors des inscriptions et dans le briefing écrit envoyé aux participants.
- c) La FBTD recommande aux athlètes de passer régulièrement un examen médical de contrôle.
- d) Soins médicaux :
  - i. Après une intervention médicale par un « officiel-médical », les athlètes peuvent poursuivre la compétition si l'officiel-médical les estime aptes à la poursuivre.
  - ii. L'officiel-médical est habilité à retirer un athlète de la compétition pour raisons médicales.

## 2.4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) Les athlètes doivent être en règle avec les conditions d'adhésion à leur Ligue et à la FBTD. Un athlète sans licence compétitive valable (voir annexe D) le jour de la compétition doit prendre une licence d'un jour pour pouvoir participer à celle-ci. Cette règle n'est pas d'application pour les événements purement promotionnels (just for fun), sans caractère compétitif (pas de classement, pas de podium,...).
- b) Les athlètes sous l'effet d'une suspension ne peuvent participer à aucune compétition soumise aux règlements de la FBTD ou de l'ITU.
- c) L'âge d'un athlète est déterminé par l'année de naissance.
- d) Les athlètes de 16 à 19 ans peuvent participer aux compétitions pour Juniors.
- e) Les athlètes de 18 à 23 ans peuvent participer aux compétitions pour la catégorie U23.
- f) Il existe des distances maximales par catégorie d'âge (voir annexe A).
- g) Les distances maximales par catégorie d'âge ne peuvent être modifiées que par le Conseil d'Administration de la FBTD. Un athlète qui participe à une autre catégorie que celle autorisée par son âge sur une distance non autorisée, sera disqualifié et les prix éventuels devront être restitués.
- h) Le participant se déclare d'accord que les images vidéo et photos prises lors de l'événement peuvent être utilisées à des fins publicitaires par la FBTD et les ligues pour la promotion en général. Ni l'athlète, ni le club/team ne peuvent réclamer pour cela une contribution.
- i) Les athlètes qui après un changement de sexe souhaitent participer à une compétition, doivent satisfaire aux critères du CIO (voir lien). La demande de participation doit être introduite minimum 30 jours avant la compétition à la Commission médicale de la LBFTD, VTDL ou FBTD.
- j) Lorsque la participation d'une athlète féminine est formellement mise en cause par écrit suite à des caractéristiques hyperandrogéniques, la Commission Médicale FBTD évaluera la situation selon les directives du CIO d'application.

## 2.5. ASSURANCE

- a) Les athlètes étrangers doivent être assurés via leur fédération nationale. Si ce n'est pas le cas, l'athlète en question doit prendre une licence d'un jour.
- b) Les athlètes non licenciés doivent prendre une licence d'1 jour et sont de ce fait assurés durant la compétition.
- c) Il peut y avoir des conséquences au niveau assurances pour les participants non en ordre de licence ou qui commette une fraude.

## 2.6. INSCRIPTION

- a) Inscription
  - i. Lors de sa présentation au secrétariat de l'épreuve, chaque participant (y compris les membres des relais et équipes) doit être en possession d'une
    - licence valable pour l'année en cours avec photo ou;
    - d'une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, passeport, ...).
 Un athlète ne peut participer sous un autre nom.
  - ii. Les athlètes Jeunes non licenciés (jusque et y compris 18 ans) doivent disposer d'un certificat médical de maximum 3 mois.
- b) Briefing des athlètes
  - i. Les athlètes doivent toujours prendre connaissance du briefing écrit de l'organisateur.
  - ii. Les athlètes doivent connaître les parcours.
  - iii. Quand il y a un briefing oral avant la course, les athlètes sont obligés d'y assister.

## c) Check-in

Les TO contrôlent le vélo, le casque et le matériel de compétition lors du check-in.

## 2.7. TENUE

Les prescriptions suivantes sont d'application :

- a) L'athlète doit porter une tenue non transparente durant toute la compétition.
- b) La tenue doit couvrir l'ensemble du torse. Lors d'une vague de départ séparée, les nageurs d'une équipe (trio) peuvent démarrer torse nu.
- c) La tenue peut porter une tirette devant ou derrière. Si la tirette est située devant, elle ne peut être ouverte de sorte que l'on puisse voir le bout des seins.
- d) Les bras doivent rester nus à partir des épaules. Le CRO peut éventuellement autoriser à ce que les bras restent couverts en fonction des circonstances atmosphériques. Lorsque les combinaisons néoprènes sont autorisées, les bras peuvent être couverts par celles-ci, mais en aucun cas les mains.
- e) La tenue d'une seule pièce à la préférence. Si une tenue 2 pièces est autorisée, les 2 pièces doivent se superposer, de sorte que le dessous et le dessus ne soient pas visibles en même temps. Le torse de l'athlète doit rester couvert durant toute la compétition. Lors de compétitions où la combinaison néoprène est interdite, il est interdit de couvrir les jambes en-dessous des genoux pendant la natation. Si la combinaison est autorisée, il est autorisé de couvrir les jambes en-dessous des genoux durant la natation. La couverture des jambes est autorisée durant les autres disciplines.
- f) Les élites, U23 et Juniors doivent porter la même tenue du départ à l'arrivée durant une course distance standard ou inférieure.
- g) Une tenue anti-pluie peut être portée moyennant l'autorisation du CRO.
- h) Lors des compétitions internationales ITU/ETU, ce sont les ITU Uniform Rules qui sont d'application. Les athlètes doivent posséder une tenue nationale.

Pour raisons religieuses, il est permis de couvrir l'ensemble du corps (excepté le visage) à condition que :

- a) La tenue soit conforme aux normes de la FINA (lors de natation sans combinaison)
- b) La tenue ne gênera pas la partie cycliste
- c) Une identification soit portée sur la tenue, selon les instructions du CRO.

## 2.8. TIMING ET RESULTATS

Les résultats doivent être officiellement validés par le CRO. En plus du temps final, les temps suivants peuvent être communiqués :

- Natation ou 1ère course à pieds
  - Transition 1
  - Vélo
  - Transition 2
  - Course à pieds
  -
- a) En cas d'aequo, le temps course à pieds sera décisif, en duathlon ce sera le temps de la 2ème course à pieds.
  - b) Pour des raisons de sécurité, le CRO peut raccourcir les distances pour les derniers concurrents.
  - c) Sur les résultats officiels figurent, le cas échéant, et dans l'ordre, les athlètes :
    - qui ont parcouru la distance complète de l'épreuve ;
    - qui ont parcouru une distance plus courte (voir 2.8.b) ;
    - qui n'ont pas terminés l'épreuve (Did Not Finish, DNF) ;
    - disqualifiés (Disqualified, DSQ) ;
    - inscrits qui n'ont pas pris le départ (Did Not Start, DNS).

d) Les résultats « sous réserve » et ceux approuvés par le CRO sont disponibles sur le site des ligues concernées.

### 3. PENALITES

#### 3.1. DISPOSITIONS GENERALES

- a) Des infractions envers le Règlement Sportif peuvent donner lieu à un avertissement verbal, à une sanction via un temps de pénalité, à une disqualification et/ou une comparution devant le « Tribunal des Litiges ». Une liste non limitative des infractions possibles et des sanctions apparentées figurent en annexe G.
- b) La nature de l'infraction détermine la sanction.
- c) Pour la comparution devant le Tribunal des Litiges, le Règlement d'Ordre Intérieur de la Ligue à laquelle l'athlète appartient est d'application.
- d) Un TO peut sanctionner un athlète s'il estime qu'un avantage illégal a été obtenu, ou si une situation dangereuse a été créée de façon intentionnelle, et ce même si l'infraction n'est pas reprise en annexe G.

#### 3.2. AVERTISSEMENT VERBAL

- a) Le but d'un avertissement verbal est d'attirer l'attention de l'athlète sur le fait qu'il est sur le point de commettre une infraction. C'est une façon proactive d'agir pour le TO.
- b) On peut recevoir un avertissement verbal :
  - i. Lors d'une infraction involontaire.
  - ii. Quand un TO estime qu'une infraction va être commise.
  - iii. Quand il n'est pas tiré avantage d'une infraction.

#### 3.3. PENALITE EN TEMPS

- a) Un TO n'est pas tenu de donner d'abord un avertissement avant de donner une sanction plus lourde.
- b) Une pénalité en temps est applicable pour les petites infractions.
- c) Une pénalité en temps est exécutée dans le boxe de pénalité, sur la boucle de pénalité, dans la zone de transition (stop&go) ou à l'emplacement de l'infraction (stop&go).
- d) Une carte bleue est utilisée pour les infractions relatives au drafting pendant le vélo, une carte jaune pour toutes les autres infractions.
- e) Une pénalité en temps peut consister en :
  - i. Un stop&go : 15 sec ou plus s'il faut plus de temps pour corriger l'infraction.
  - ii. Un temps de pénalité dans le boxe de pénalité.
  - iii. Une boucle de pénalité.
- f) Réception d'une pénalité en temps  
Lorsque le temps et les circonstances de course le permettent, le TO donnera une pénalité en temps de la façon suivante :
  - Donner un coup de sifflet.
  - Crier le numéro de dossard du concurrent.
  - Montrer la carte bleue ou jaune pendant 5 secondes.
  - Crier « STOP » (si stop&go) ou « BOXE/BOUCLE DE PENALITE » (si épreuve drafting interdit).
  - Les athlètes peuvent également être avertis de leur pénalité via l'affichage de leur nom sur un tableau situé à l'entrée du boxe ou de la boucle de pénalité. Il est de la responsabilité de l'athlète de consulter ce tableau.
- g) Procédure pour l'exécution d'une pénalité en temps
  - i. Stop&go
    - Le TO crie « Stop ».
    - L'athlète stoppe en respectant les mesures de sécurité et suit les instructions du TO.
    - L'athlète ne peut, excepté la correction de l'infraction, effectuer aucune autre activité (ravitaillement, changement de tenue, ...).
    - Le TO démarre le temps de pénalité dès que l'athlète a stoppé, explique l'infraction et tient compte du temps de pénalité.
    - Le TO dit « Go » lorsque le temps prévu est écoulé, et que la situation est sécurisée. L'athlète peut alors continuer la course.
  - ii. Pénalité en temps dans le boxe de pénalité ou sur la boucle de pénalité.
    - L'athlète se présente spontanément au boxe ou à la boucle de pénalité et se fait connaître auprès du TO.
    - L'athlète suit les instructions du TO.
    - L'athlète ne peut dans le boxe de pénalité, excepté la correction de l'infraction, effectuer aucune autre activité (ravitaillement, changement de tenue, ...). Dans le cas contraire, la pénalité est interrompue.
    - Le TO démarre le temps de pénalité dès que l'athlète s'est présenté.
    - Le TO dit "GO" lorsque le temps prévu est écoulé et que la situation est sécurisée. L'athlète peut alors continuer la course.

### 3.4. DISQUALIFICATION

#### a) Généralités

En cas de disqualification, le concurrent doit quitter la course, et ce à la suite d'une infraction grave ou du non respect des conditions de course. La disqualification est une sanction qui peut être appliquée en cas d'infractions graves ou de comportements dangereux ou antisportifs.

#### b) Procédure durant la compétition

- i. Lorsque le temps et les circonstances le permettent, le TO infligera une disqualification en :
  - Donnant un coup de sifflet.
  - Criant le n° de dossard du concurrent.
  - Montrant la carte rouge pendant 5 secondes.
  - Criant « DISQUALIFICATION ».
- ii. Le TO affiche dans la zone d'arrivée un formulaire officiel de disqualification avec les n° de dossard des athlètes disqualifiés.

#### c) Conduite après une disqualification

L'athlète doit quitter la compétition s'il reçoit une carte rouge d'un TO.

### 3.5. SUSPENSION

#### a) Généralités

- i. La suspension est une sanction qui peut être appliquée en cas d'infractions très graves, de comportements frauduleux, de comportements dangereux ou antisportifs à répétition.
- ii. Un athlète suspendu ne peut participer aux compétitions LBFTD/VTDL/FBTD/ITU durant sa période de suspension.

#### b) Procédure

Voir Règlement d'Ordre Intérieur de la Ligue de l'athlète concerné.

#### c) Raisons pouvant donner lieu à suspension

Une liste non limitative des infractions pouvant donner lieu à suspension est reprise en annexe G.

#### d) Communication de la suspension

Toutes les suspensions sont communiquées au Conseil d'Administration de la FBTD. Celui-ci avertit l'ETU et l'ITU. Les 2 ligues avertissent leurs organisateurs et officiels.

### 3.6. EXCLUSION

#### a) L'athlète est exclu à vie des épreuves dépendant de la LBFTD/VTDL/FBTD ou ITU.

#### b) Procédure : voir Règlement d'Ordre Intérieur de la Ligue de l'intéressé.

#### c) Infractions pouvant donner lieu à exclusion

- i. Infractions répétées ayant donné lieu à suspension.
- ii. Dopage.

#### d) Communication de l'exclusion

Idem suspension (3.5.)

## 4. COMPORTEMENT DURANT LA NATATION

### 4.1. GENERALITES

- a) Les concurrents peuvent utiliser tous les styles de nage pour se déplacer dans l'eau. Ils peuvent flotter sur place ou se laisser dériver. Il est uniquement permis de s'aider du fond de l'eau pour se propulser au début et à la fin d'une boucle du parcours natation.
- b) Les athlètes doivent effectuer le parcours prévu.
- c) Les athlètes peuvent se reposer en touchant le fond ou se pendre à un objet flottant comme une bouée ou un bateau stationnaire.
- d) Un concurrent en danger fait un geste du bras et appelle au secours. Une fois que ce concurrent a reçu de l'aide, il doit quitter la compétition.

## 4.2. UTILISATION DE LA COMBINAISON NEOPRENE

a) Le port de la combinaison néoprène est réglé selon le tableau ci-dessous.

Distance natation	Interdit au dessus de	Obligatoire en dessous de	Suppression en dessous de	Temps maximum dans l'eau
Relay < ou = 300	21°C	14°C	12°C	20 min
< ou = 750	22°C	15°C	13°C	30 min
< ou = 1500	23°C	16°C	14°C	1 h 10 min
< ou = 3000	24°C	17°C	15°C	1 h 40 min
< ou = 4000	24°C	17°C	15°C	2 h 15 min

b) A moins que le CRO n'en décide autrement, la combinaison ne peut être complètement enlevée que dans la zone de transition, à l'emplacement prévu pour l'athlète. La partie supérieure de la combinaison peut être enlevée durant le parcours allant de la fin de la natation jusqu'à la zone de transition, mais ce sans gêner les autres athlètes.

c) Si le CRO décide que la combinaison peut être complètement enlevée avant la zone de transition, cela ne peut se faire que dans une « zone des combinaisons » délimitée et prévue à cet effet.

## 4.3. ADAPTATIONS

a) Quand la température de l'eau est inférieure à 13°, la natation est annulée sauf lors d'une épreuve relais où c'est 12°. L'épreuve est alors transformée en duathlon.

b) Lors d'un aquathlon (courir/nager/courir), l'épreuve est transformée en zwemlopen (nager/courir) si la t° de l'eau est inférieure à 22°.

c) Si la température de l'air, la qualité de l'eau, une forte pluie, le vent et/ou d'autres circonstances l'exigent, le CRO peut :

- i. Raccourcir la natation.
- ii. Retarder le départ. S'il y a report de l'Hr de départ, le départ sera toujours retardé d'1 heure et communiqué clairement.
- iii. Imposer le port de la combinaison néoprène.
- iv. Annuler la natation.

d) La décision officielle relative à la t° de l'eau peut être influencée par la t° de l'air. Si la température de l'eau est inférieure à 20 ° et que la température de l'air est inférieure à la température de l'eau, la température mesurée de l'eau doit être diminuée de 0,5 ° par 1 ° de différence avec la température de l'air.

°C		Température de l'air												
		20°C	19°C	18°C	17°C	16°C	15°C	14°C	13°C	12°C	11°C	10°C	9°C	8°C
Température de l'eau	22°C						21	20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5
	21°C						20,5	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17
	20°C	20	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14
	19°C	19,5	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5
	18°C	19	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13
	17°C	18,5	18	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13	
	16°C	17	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13		
	15°C	17,5	17	16,5	16	15,5	15	14,5	14	13,5	13			
	14°C	17	16,5	16	15,5	15	14	14	13,5	13				

- e) La t° de l'eau est mesurée 2 heures avant le début de l'épreuve. La mesure est effectuée à une profondeur de 60 cm, à 3 endroits différents du parcours, y compris au point moyen du parcours. La température la plus basse mesurée sera la température officielle de la compétition (éventuellement corrigée au vu de la t° de l'air).
- f) Si la natation se fait sans combinaison néoprène, les athlètes doivent porter leur équipement officiel de course. Si les athlètes souhaitent porter un second équipement, ils doivent le porter en dessous de leur équipement officiel et pendant toute la durée de la course.

#### 4.4. DEPART DE LA COMPETITION

- a) Procédure **normale** de départ triathlon
- i. Echauffement : dans la zone d'échauffement (clairement séparée de la zone de départ).
  - ii. Boxes de départ : 10' avant le départ, tout le monde sort de l'eau et, après contrôle, se place dans les boxes de départ.
  - iii. A l'eau : 3 min avant le départ, mise à l'eau par boxe de départ.
  - iv. Zone de pré-départ : tout le monde reste dans la zone de pré-départ jusqu'au signal « athlètes à la ligne de départ » (mégaphone).
  - v. Départ : +/- 30 sec plus tard avec un signal de départ (pistolet/corne, mais pas de coup de sifflet).
  - vi. Les dames partent 15' avant les hommes.
- b) Procédure **normale** de départ duathlon
- i. Les athlètes se rendent à la zone de départ 5' avant celui-ci.
  - ii. 30''' avant le départ, appel des athlètes à la ligne de départ.
  - iii. Le départ est donné au signal (pistolet, corne, pas de coup de sifflet).
  - iv. Les dames partent 15' avant les hommes.
- c) Faux départ
- i. Il y a **faux départ** lorsqu'un groupe important d'athlètes démarrent trop tôt.
  - ii. En cas de faux départ, un deuxième signal sera donné (double tir de pistolet, double son de corne,...). Tous les athlètes se remettent derrière la ligne de départ le plus rapidement possible.
- d) Départ anticipé
- Il y a **départ anticipé** lorsque 1 ou quelques athlètes partent trop tôt et que le TO estime que le départ de la compétition est cependant correct et que l'épreuve peut se poursuivre.
- i. Les athlètes qui sont partis avant reçoivent une pénalité de 15 secondes dans la 1<sup>ère</sup> zone de transition.
  - ii. En cas d'épreuve relais, la pénalité sera effectuée par le 1<sup>er</sup> athlète du relais.
- e) Sont considérés comme **départs séparés**, les départs d'athlètes
- (i) qui ne partent pas au même instant ;
  - (ii) qui ont une ligne de départ différente.

#### f) Procédure de départ rolling

- i) Cette procédure peut être utilisée sur décision du CRO en cas d'événements de masse avec une aire de départ étroite.
- ii) Cette procédure ne peut être appliquée lors des Championnats de Belgique.
- iii) L'arbitre au départ peut interrompre la procédure à tout moment ou la redémarrer en cas d'incidents.
- iv) Lors de plusieurs prises de temps de départ d'un athlète, c'est le 1<sup>er</sup> temps enregistré qui compte.

#### 4.5. MATERIEL

- a) Equipements autorisés
- i. L'athlète doit porter le bonnet fourni par l'organisation durant toute l'épreuve natation. Si l'athlète souhaite porter un second bonnet, celui-ci doit être porté en-dessous du bonnet fourni par l'organisation.
  - ii. Des lunettes de natation et un pince-nez.
  - iii. Combinaisons néoprènes si autorisées.
- b) Equipements interdits
- Les athlètes ne peuvent pas utiliser le matériel suivant.
- Aide artificielle pour plus d'appui (paddles, palmes, ...)
  - Aide pour plus de flottaison.
  - Gants, chaussettes.
  - Les combinaisons néoprène non conformes à la réglementation ITU (épaisseur supérieure à 5 mm, vortex, ...).
  - Uniquement la partie inférieure d'une combinaison.

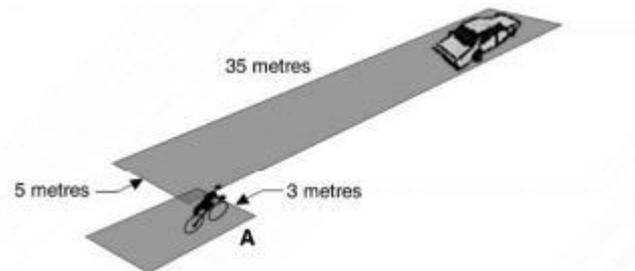
- Tubas.
- Une combinaison néoprène si celle-ci est interdite.
- Lors de natation sans combinaison néoprène :
  - un équipement natation non agréé et/ou constitué de matériel non agréé par l'ITU.
  - un équipement qui couvre les bras depuis les épaules ou les jambes depuis les genoux.
- Le dossard.

## 5. COMPORTEMENT DURANT LA PARTIE VELO

### 5.1 GENERALITES

- a) Il est interdit aux concurrents de :
- i. Gêner les autres concurrents.
  - ii. Se déplacer sans leur vélo (abandonner leur vélo sur le parcours entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> zone de transition).
  - iii. Drafter derrière un véhicule : rectangle de 35 m sur 5 m. L'avant du véhicule indique le milieu de l'avant du rectangle.

Diagramme 4 = Zone de drafting Véhicule



Un vélo roulant à la même vitesse que le véhicule drafte.

- b) Comportement dangereux  
Les concurrents doivent toujours respecter le code de la route, sauf avis contraire d'un TO ou d'un officiel.

### 5.2. MATERIEL

- a) En général, les règlements UCI sont d'application (à partir du 1 janvier de l'année en cours).
- i. Pour les courses avec drafting : règlements UCI pour les compétitions sur route.
  - ii. Pour les courses drafting interdit : règlements UCI pour les courses contre la montre.
  - iii. Pour les courses « cross » : règlements UCI pour les courses VTT.
- b) Les vélos doivent répondre aux caractéristiques suivantes :
- i. Courses avec drafting : le cadre du vélo doit avoir une forme traditionnelle, c-à-d un « diamantframe » fermé. Un tube de selle flottant n'est pas autorisé (cadre suspendu) pour les courses drafting interdit.
  - ii. Courses avec drafting : le vélo ne peut avoir plus de 2 m de long et 0,50 m de large. Autres courses : pas plus de 2 m de long et 0,75 m de large.
  - iii. Minimum 24 cm entre le sol et le centre de l'axe du pédalier.
  - iv. Courses avec drafting : une ligne droite verticale partant du point avant de la selle doit être à minimum 5 cm (2 cm chez les dames) et à maximum 15 cm derrière le centre du pédalier.
  - v. Courses drafting interdit : une ligne droite verticale partant du point avant de la selle peut être à minimum 5 cm devant et à maximum 15 cm derrière le centre du pédalier.
  - vi. Un concurrent ne peut avoir la possibilité de dépasser ces limites pendant la compétition en bougeant la selle. La distance entre la ligne droite verticale du centre de l'axe du pédalier et le centre de la roue avant ne peut dépasser 65 cm et doit être de minimum 54 cm. (Des exceptions sont admises pour des concurrents très grands ou très petits).
  - vii. Des carénages (pour diminuer la résistance de l'air) sont interdits.
  - viii. Les vélos non traditionnels ne sont pas autorisés sauf s'ils sont acceptés au préalable par le CRO.
  - ix. Le vélo doit être muni d'une plaquette de vélo ou bandelette (lisible de la gauche) si elle est fournie par l'organisation.
- c) Roues
- i. Les roues ne peuvent contenir un mécanisme pour augmenter la vitesse.
  - ii. Les tubes et boyaux doivent être bien collés, la direction doit être bien serrée et les roues droites (non voilées).

- iii. Un frein pour chaque roue.
- iv. Pour les compétitions avec drafting, les roues doivent posséder les caractéristiques suivantes :
  - Un diamètre de maximum 70 cm et minimum 55 cm, y compris le pneu.
  - Les deux roues doivent avoir le même diamètre.
  - Les deux roues doivent avoir minimum 12 rayons.
  - Les rayons peuvent être ronds, plats ou ovales. Leur largeur maximale ne peut excéder 10 mm.
- v. Pour les courses drafting interdit, les roues arrière pleines sont autorisées, mais peuvent être interdites par le CRO pour des raisons de sécurité (trop de vent).

#### d) Guidons

- i. Pour les courses avec drafting, la réglementation suivante est d'application :

- Seuls les guidons traditionnels (guidons de course) sont autorisés (exception pour les MTB). Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
- Tous les clip-ons doivent être raccordés avec un pontage standard et ne peuvent dépasser le point extrême avant des poignées de freins (voir annexe G).



- Les freins sont montés sur le guidon, non sur les clip-ons et ne peuvent être dirigés vers l'avant.
- Au bout des clip-ons, il est interdit d'avoir des embouts pointant vers l'avant ou des leviers de changements de vitesse.
- Les bidons ou porte bidons ne peuvent pas être montés sur les clip-ons, ni sur le guidon.
- Les accoudoirs sont autorisés.

- ii. Pour les courses drafting interdit, la réglementation suivante est d'application.

- Les clip-ons sont autorisés mais ne peuvent dépasser l'extrémité avant de la roue avant.
- Les clip-ons constitués de 2 parties ne doivent pas être fermés.
- Les extrémités du guidon doivent être bouchées.
- Les clip-ons dirigés vers l'avant ne peuvent comporter des freins dirigés vers l'avant.
- Les accoudoirs sont autorisés.

#### e) Casques

- i. La réglementation suivante est d'application pendant les compétitions, mais également pendant les reconnaissances de parcours et les entraînements officiels.
  - Les casques doivent être reconnus par une instance officielle (approbation CE).
  - Il est interdit d'apporter des modifications au casque vélo.
  - Le casque vélo doit être fermé de façon correcte quand le concurrent est en possession de son vélo, c-à-d à partir du moment où il prend son vélo du support dans la zone de transition jusqu'au moment où il y redépose son vélo.
  - Lorsqu'un athlète quitte le parcours vélo pour des raisons de sécurité ou autres (désorientation, réparations, toilette, ...), il ne peut enlever le casque ou le détacher sauf s'il est descendu du vélo en respectant les mesures de sécurité et a quitté le parcours de la compétition. Le casque doit être porté à nouveau et refixé dès que l'athlète rejoint le parcours.
  - Le casque doit être porté durant tout déplacement à vélo le jour de la compétition.
  - Le casque ne peut être endommagé.

#### f) Pédales plate-forme

Ces pédales sont autorisées si elles sont pourvues d'un mécanisme permettant de rapidement libérer le pied en cas de chute.

## g) Equipements non autorisés

Parmi les équipements non autorisés, figurent entre autres.

- Oreillettes, écouteurs.
- Matériel en verre ou autre matériel cassable.
- GSM ou autre appareil électronique de communication.
- Tenue qui ne satisfait pas au présent règlement.
- Vélos ou éléments de vélo qui ne satisfont pas au présent règlement.

h) Pour les caméras, l'autorisation du CRO est requise, et l'intéressé doit donner le droit à la FBTD ou à la Ligue d'utiliser toutes les images/photos. L'utilisation commerciale de ce matériel devra être autorisée par la FBTD ou la Ligue.

### 5.3. CHECK-IN

- a) Il y aura un contrôle vélo effectué par les TO's à l'entrée de la 1<sup>ère</sup> zone de transition.  
 b) Pendant le check-in, les athlètes peuvent demander l'autorisation pour apporter des changements à leur vélo de façon à satisfaire aux exigences du Règlement Sportif.

### 5.4. DRAFTING/NON DRAFTING

a) Généralités

Il existe 2 sortes de compétition selon que le drafting est oui ou non autorisé.

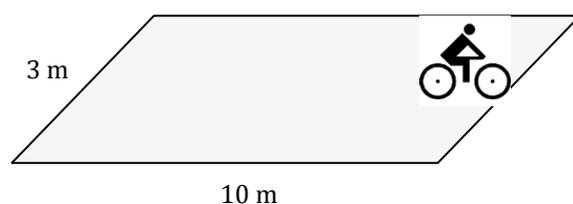
- Compétitions avec drafting.
- Compétitions drafting interdit.

b) Compétition drafting autorisé

- Le drafting est autorisé durant les compétitions duatlons et triatlons distance standard et inférieures.
- Le drafting est interdit entre athlètes de départs différents (voir 4.4.d) (hommes/hommes, dames/hommes, dames/dames).
- Athlète doublé : un athlète est considéré comme doublé lorsque le véhicule de l'organisation avec drapeau rouge ou lorsque l'athlète occupant la 1<sup>ère</sup> place de la course le dépasse. Un athlète doublé ne peut drafter qu'un autre athlète doublé. La zone de drafting est 10 m x 3 m (roue avant à roue avant).
- Des exceptions peuvent être accordées par la FBTD, VTDL ou LBFTD.

c) Compétition drafting interdit

- Le drafting est interdit durant les compétitions duatlons et triatlons longues distances.
- Drafter derrière un athlète est interdit. Un athlète doit s'efforcer de rejeter toute tentative de drafting par un autre athlète.
- Un concurrent doit rouler à droite sur le parcours s'il adopte cette position en premier lieu et sans gêner les autres concurrents. Quand un concurrent prend une position, il doit laisser suffisamment de place pour que les autres concurrents puissent se déplacer librement sans occasionner de contact. Il doit y avoir suffisamment de place pour effectuer un dépassement.
- Un concurrent qui, de part une manœuvre, se trouve dans une position de drafting, est tenu de quitter celle-ci le plus rapidement possible.
- Drafter consiste à pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent ou d'un véhicule.
  - Zone de drafting derrière un concurrent : un rectangle de 10 m sur 3 m (roue avant-roue avant)



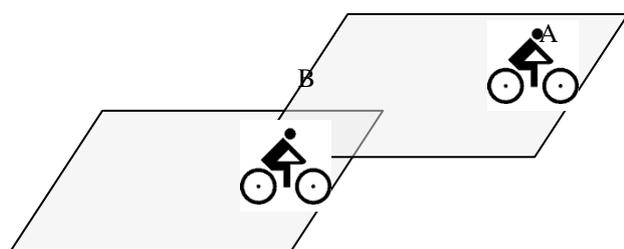
- Un concurrent peut pénétrer dans la zone de drafting d'un autre concurrent, mais il doit effectuer une progression suffisamment rapide dans cette zone. Un délai maximum de 20 secondes est toléré pour franchir la zone de drafting d'un autre concurrent.
- vi. Un concurrent peut pénétrer la zone de drafting d'un autre concurrent dans les circonstances suivantes.
- Lorsqu'il le dépasse endéans les 20 secondes.
  - Pour des raisons de sécurité.
  - 100 m avant ou après un poste de ravitaillement.

- 100 m avant ou après la zone de transition.
- Dans un virage serré.
- Quand les TO's l'autorisent sur une certaine portion du trajet : trop étroit, travaux, déviations, ...

vii. Dépassement

- Un concurrent est dépassé dès que la roue avant d'un autre concurrent dépasse sa roue avant.
- Une fois dépassé, le concurrent doit se laisser décrocher endéans les 5 sec jusqu'à ce qu'il se trouve hors de la zone de drafting.
- Les concurrents doivent tenir leur droite sur le parcours et ne pas occasionner de « blocking ». Il est question de blocking quand un concurrent ne peut dépasser de façon réglementaire (par la gauche) à cause du mauvais positionnement de son prédécesseur.

viii. Les diagrammes suivants illustrent le drafting, le non drafting et le blocking sur un parcours où on roule à droite.



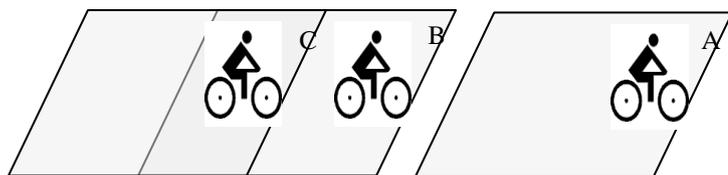
**Diagramme 1: drafting**

A a dépassé B et B drafte maintenant A.  
B doit décrocher de la zone de drafting de A avant de pouvoir effectuer une nouvelle tentative de dépassement par la gauche.  
A doit prendre position à droite du parcours vélo, sinon il peut être pénalisé pour blocking.  
B ne peut dépasser que par la gauche de A.



**Diagramme 2 : blocking**

A et B roulent l'un à côté de l'autre, pas dans leur zone de drafting respective. A ne drafte donc pas B.  
B peut cependant recevoir une pénalité, car il se trouve en position de blocking. S'il ne quitte pas le côté gauche du parcours vélo, il recevra une sanction.



**Diagramme 3 : drafting et non drafting**

A et B roulent à distance réglementaire de chacun.  
A et B ne drafent pas.  
C n'a pas l'intention de dépasser B, donc C drafte.

## 5.5. SANCTIONS POUR DRAFTING

- Il est interdit de drafte durant les compétitions drafting interdit.
- L'athlète sanctionné doit stopper au prochain boîte ou boucle de pénalité et effectuer sa sanction.
  - 1 minute ou un parcours de CàP de 300 m pour les distances sprint.
  - 2 minutes ou un parcours de CàP de 500 m pour les distances standards.
  - 5 minutes ou un parcours de CàP de 1.000 m pour les longues distances.
- Il est de la responsabilité de l'athlète de s'arrêter au prochain boîte ou boucle de pénalité. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié.
- Pour les distances standards ou inférieures, une 2<sup>ème</sup> sanction pour drafting donnera lieu à une disqualification.
- Pour les longues distances, une 3<sup>ème</sup> sanction pour drafting donnera lieu à une disqualification.

## 6. COMPORTEMENT DURANT LA COURSE A PIEDS

### 6.1 GENERALITES

Un athlète

- i. Peut courir ou marcher.
- ii. Ne peut pas ramper.
- iii. Ne peut pas courir avec le casque vélo. A la seconde transition, le casque vélo doit rester près du vélo.
- iv. Ne peut pas utiliser des points fixes (barrières nadar, poteaux, ...) pour prendre plus facilement les virages.
- v. Ne peut avoir d'accompagnant ou recevoir de ravitaillement personnel pendant le parcours.
- vi. Doit porter son dossard à l'avant.

### 6.2. DEFINITION DE L'ARRIVEE

Un concurrent est déclaré arrivé lorsqu'une partie de son torse franchit la ligne droite d'arrivée (voir définition en annexe D).

### 6.3. SECURITE

Il est de la responsabilité de l'athlète d'effectuer le parcours prévu. Un athlète qui selon un TO ou un « officiel-médical » présente un danger pour lui-même ou pour les autres peut être retiré de la course.

### 6.4. EQUIPEMENTS NON AUTORISES

- a) Oreillettes ou écouteurs, téléphones mobiles ou autre appareil électronique de communication.
- b) Matériel en verre ou cassable.
- c) Tenue ne correspondant pas au Règlement Sportif.

## 7. COMPORTEMENT DANS LA ZONE DE TRANSITION

### 7.1. GENERALITES

- a) L'athlète peut uniquement utiliser l'emplacement qui lui est réservé et doit placer son vélo sur ou dans le support prévu.
- b) L'athlète ne peut placer dans la zone de transition que le matériel utilisé pendant la compétition. Le matériel non utilisé doit être placé en dehors de la zone de façon à ne pas gêner les autres concurrents.
- c) Les chaussures vélo, les lunettes vélo, le casque et le dossard peuvent être placés sur le vélo. Une paire de chaussures de course à pied peuvent être placées à l'extérieur du boxe, mais aussi près que possible du support vélo.
- d) Les athlètes et leur matériel ne peuvent gêner les autres concurrents.
- e) Les athlètes ne peuvent bouger le matériel des autres concurrents.
- f) Rouler à vélo n'est pas autorisé. Les athlètes ne peuvent monter sur le vélo que dans la zone prévue à cet effet, c'est-à-dire après la ligne située à la sortie de la 1<sup>ère</sup> zone de transition et doivent descendre du vélo avant la ligne située devant la seconde zone de transition.
- g) Lorsqu'un système horizontal de buses est utilisé comme support, les vélos doivent :
  - i. avant la compétition, être accrochés par l'avant de la selle de façon à ce que la roue avant soit dirigée vers le couloir.
  - ii. après la partie vélo, à nouveau par l'avant de la selle comme ci-dessus ou avec les deux branches du guidon.
  - iii. des exceptions peuvent être accordées par le CRO.
- h) La nudité et un comportement incorrect sont interdits.
- i) Du matériel de repérage ne peut être utilisé, à l'exception des T3Series (voir annexe H. 2. H.). Les TO's peuvent enlever le matériel de repérage sans avertir l'athlète.
- j) L'athlète peut utiliser un boxe de rangement à l'emplacement qui lui est réservé. Ce boxe doit être en plastique, il ne peut porter de signes distinctifs à l'exception du nom de l'athlète. Dimensions maximum : L45, H25, l35.

## 8. TECHNICAL OFFICIALS (TO)

### 8.1. GENERALITES

- a) La mission des TO's est de diriger l'épreuve selon le Règlement Sportif.
- b) Un TO peut intervenir dès que l'athlète se trouve sur le field of play.

## 8.2. TECHNICAL OFFICIALS

- a) Les officiels présents sur une épreuve sont
- i. Le Chief Race Official qui attribue les tâches aux TO's, coordonne le travail du TO-team, et prend les décisions finales lors de « Field of Play Decisions ».
  - ii. Les TO's contrôlent les inscriptions, le départ, l'arrivée, les zones de transition, la natation, le vélo, la course à pieds, le boxe ou la boucle de pénalité, le check-in... Un nombre suffisant de TO's sera affecté à chaque mission, ils sont responsables du respect du Règlement Sportif.
- b) Les TO's
- i. Contrôlent le respect du Règlement Sportif dans les zones citées ci-dessus.
  - ii. Doivent être proactifs.
  - iii. Constatent les infractions et infligent éventuellement les sanctions.
  - iv. Etablissent un rapport des infractions commises et le transmettent au CRO.
  - v. Prennent leurs décisions selon l'esprit du Règlement Sportif.
- c) Le CRO
- i. Est la personne de contact responsable entre l'organisation et les TO's.
  - ii. Répartit et contrôle les fonctions des TO's pendant la compétition.
  - iii. Prend, si nécessaire, une décision définitive en cas d'infractions au Règlement Sportif.
  - iv. Peut, pour des raisons de sécurité, modifier le parcours de la compétition.
  - v. Valide le résultat final.
  - vi. Traite le plus rapidement possible les « field of play decisions ».
  - vii. Peut, en cas d'infractions exceptionnelles, refuser le départ d'un athlète ou d'un team. Exemples d'infractions :
    - Participation alors que l'athlète est suspendu de compétition.
    - Inscription non correcte d'un athlète ou d'un team (fraude).
    - Comportement dangereux ou antisportif avant la compétition.
    - Tenue de compétition inadaptée au niveau sécurité ou non conforme.

## 9. RECLAMATIONS

### 9.1. GENERALITES

- a) Un athlète peut introduire une réclamation auprès du CRO au moyen d'un formulaire de réclamation (annexe B).
- b) Lorsque le Règlement Sportif ne traite pas la question, les règlements de l'ITU, FINA, UCI, FIS, IAAF et IPC swimming et athletics seront d'application.
- c) Les formulaires de réclamation peuvent être obtenus auprès du CRO.

### 9.2. RECLAMATIONS RELATIVES AU PARCOURS

Une réclamation relative à la sécurité du parcours ou aux distances (selon le Règlement Sportif) doit être introduite au moins 24 heures avant la compétition auprès du CRO.

### 9.3. RECLAMATIONS RELATIVES A LA COMPETITION ET AU MATERIEL

Un athlète qui introduit une réclamation doit le faire auprès du CRO endéans les 15 minutes après son arrivée. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être communiquée au CRO ou TO présent à l'arrivée endéans les 5 minutes après son arrivée.

### 9.4. RECLAMATIONS RELATIVES AUX TIMING ET RESULTATS

Une réclamation relative aux résultats de l'épreuve (temps, classement des athlètes) doit être introduite par écrit auprès du CRO endéans les deux jours ouvrables après la compétition. Une réclamation relative au classement est traitée par les ligues respectives.

## 9.5. CONTENU D'UNE RECLAMATION

Informations nécessaires sur le formulaire de réclamation (annexe B)

- i. Mention du point du règlement qui a été enfreint.
- ii. Endroit et moment de l'infraction.
- iii. Noms des personnes concernées par l'infraction.
- iv. Noms des témoins éventuels de l'infraction.
- v. Description de l'infraction si possible avec un dessin.

## 9.6. PROCEDURE D'INTRODUCTION D'UNE RECLAMATION

- a) La réclamation est introduite auprès du CRO, elle doit être signée par le plaignant et être introduite dans les délais prévus ci-dessus.
- b) Le traitement de la réclamation se fera dans la langue de la région sauf :
  - Pour les Championnats de Belgique où elle se déroulera suivant le choix du plaignant en néerlandais ou en français.
  - Pour les compétitions internationales où elle se déroulera suivant le choix du plaignant en néerlandais, français ou anglais.
- c) La personne incriminée est avertie, et le plaignant ainsi que la personne incriminée doivent être présents lors de l'audition. Si une des deux parties est absente, l'audition peut être reportée ou annulée. Le CRO décide si l'absence est justifiée.
- d) Le fait de ne pas être présent à l'audition peut amener le CRO à décider en l'absence des personnes concernées.
- e) Un représentant des 2 parties peut être désigné si le CRO l'accepte.
- f) L'audition se déroule à huis clos.
- g) Le CRO lit la réclamation.
- h) Le plaignant et la personne incriminée doivent disposer de suffisamment de temps pour faire leur déposition.
- i) 2 témoins par partie peuvent intervenir chacun durant maximum 3 minutes.
- j) Le CRO écoute et prend sa décision.
- k) La décision est immédiatement communiquée aux 2 parties et, sur demande, leur est transmise par écrit.
- l) Deadline : le temps dont dispose un athlète pour l'introduction d'une réclamation ne peut excéder 15 minutes après son arrivée ou la communication de l'infraction si celle-ci a eu lieu après. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être communiquée au CRO ou TO présent à l'arrivée endéans les 5 minutes suivant l'arrivée du plaignant. Passé ces délais, les réclamations ne sont pas traitées. Pour les compétitions par équipes, la limite de temps est calculée selon l'arrivée de l'équipe.
- m) Réclamation si l'athlète est interdit de départ : le temps dont dispose l'athlète pour l'introduction de la réclamation ne peut excéder 15 minutes après la communication par le CRO de l'interdiction de départ. L'intention de déposer une réclamation écrite doit être communiquée au CRO endéans les 5 minutes suivant la communication de l'interdiction de participation. Passé ce délai, la réclamation ne sera pas traitée.

## 10. PLAINTE

### 10.1. GENERALITES

Un athlète peut introduire une plainte contre un CRO ou un TO s'il ne s'agit pas d'une « field of play decision ». Un CRO ou un TO peut introduire une plainte contre un athlète, une équipe ou un accompagnateur. Un formulaire est disponible en appendice C.

### 10.2. CONTENU DE LA PLAINTE

Informations nécessaires à indiquer sur le formulaire.

- i. Nom, date et endroit de la compétition.
- ii. Nom, adresse, téléphone, et e-mail du demandeur.
- iii. Nom et adresse des témoins.
- iv. Nom de la personne contre laquelle la plainte est introduite.
- v. Description détaillée des faits donnant lieu à la plainte.

### 10.3. PROCEDURE

- a) La plainte écrite et signée est envoyée à la Ligue de la Communauté à laquelle l'athlète appartient.
- b) Le formulaire doit être introduit endéans les 2 jours après la compétition. Le plaignant doit verser une provision de 150 € avant le début de la procédure devant le Tribunal des litiges.
- c) La procédure de comparution devant le Tribunal des litiges est décrite dans le Règlement d'Ordre Intérieur de la Ligue auquel l'athlète appartient.

### 10.4 FIELD OF PLAY DECISIONS

Chaque sportif est censé accepter le fait qu'un arbitre apprécie les faits de jeu selon son propre point de vue, et qu'il base ses décisions sur celui-ci. L'arbitre peut commettre des erreurs lors de ses prises de ses décisions, mais cela ne signifie nullement que chacune de ces erreurs doit être jugée à nouveau. Le principe « Field of play » évite donc qu'une décision arbitrale soit rejugée par un tribunal uniquement parce que quelqu'un n'est pas d'accord avec celle-ci (Cour Internationale d'Arbitrage).

Le Tribunal des Litiges ne prendra en considération qu'une décision arbitrale qui serait contraire au droit ou qui aurait été donnée de mauvaise foi ou de façon arbitraire.

## **REGLEMENT SPORTIF FBTD-REGLEMENT SPECIFIQUE PAR DISCIPLINE**

### **11. TRIATHLON INDOOR**

#### **11.1. DEFINITION**

Un triathlon indoor est un triathlon qui se déroule dans un espace fermé comme un complexe sportif avec piscine et piste pour la course vélo et à pieds.

#### **11.2. NATATION**

Maximum 2 athlètes par couloir (2,50 m de large).

#### **11.3. ZONE DE TRANSITION**

Après la natation, il y a une période de neutralisation obligatoire de 10 secondes pour chaque athlète. Le but de cette neutralisation est de sécher le surplus d'eau des athlètes. De l'eau sur la piste peut occasionner des glissades et être dangereuse pour les athlètes. Le non-respect de cette neutralisation entraîne la disqualification.

#### **11.4. VELO**

- a) Les athlètes doublés ne sont pas retirés du parcours.
- b) Les athlètes peuvent drafter.

### **12. TRIATHLON/DUATHLON LONGUES DISTANCES**

#### **12.1. AIDE EXTERIEURE**

Une assistance médicale, du ravitaillement et des boissons sont autorisés aux emplacements prévus par l'organisation. Une aide extérieure n'est pas autorisée.

#### **12.2. PENALITES**

- a) La pénalité pour drafting est de 5 minutes ou de 1.000 m. Elle sera exécutée dans le boxe/boucle de pénalité prévu.
- b) Si un athlète reçoit 3 cartes jaunes pour drafting et/ou blocking, il sera disqualifié.

#### **12.3. EMBLACEMENT COACHS**

Les coachs peuvent approvisionner leurs athlètes en nourriture et boissons aux endroits prévus par l'organisation.

#### **12.4. ZONE DE TRANSITION**

Le CRO peut décider qu'une aide peut être fournie à l'athlète. Dans ce cas, cette aide devra être fournie à chaque athlète.

## 13. COMPETITIONS RELAIS ET EQUIPE

### 13.1. COMPETITIONS EQUIPES

#### 13.1.1. Sortes de compétitions

	<i>Sorte de compétition</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>	<i>Distances</i>
<i>Triathlon</i> <i>à partir de 16 ans (1)</i>	<i>Equipes</i>	<i>Hommes et mixtes : min5, max 7</i> <i>Dames : min 3, max 5</i>	<i>750 m/20 km/5 km</i>
<i>Duathlon</i> <i>à partir de 16ans (1)</i>	<i>Equipes</i>	<i>Hommes et mixtes : min. 5 – max. 7</i> <i>Dames: min. 3 – max. 5</i>	<i>5km – 20km – 2,5km</i>

(1) Un Jeune qui participe à une équipe ne peut pas participer le même jour à une autre épreuve.

#### 13.1.2. Définitions

Une équipe hommes et une équipe mixte sont composées de minimum 5 et maximum 7 athlètes. Une équipe dames est composée de minimum 3 et maximum 5 athlètes. Le parcours est effectué en équipe du début à la fin. Le temps de l'équipe débute au départ de la natation et se termine avec l'arrivée du 5<sup>ème</sup> membre de l'équipe (3<sup>ème</sup> chez les dames).

#### 13.1.3. Résultats

Le temps de l'équipe par discipline et le temps final seront pris lorsque le 5<sup>ème</sup> athlète (chez les hommes et mixte) ou 3<sup>ème</sup> athlète (chez les dames) quitte la zone de transition ou franchit la ligne d'arrivée.

#### 13.1.4. Inscription

- Lors d'un CB, chaque athlète d'une équipe doit être membre du même club.
- Le jour de la compétition, le capitaine d'équipe rassemble toutes les licences et les présente au secrétariat. Le capitaine signe la feuille avec la composition de l'équipe.
- Un athlète doit être âgé de minimum 16 ans dans l'année en cours.
- Seule une équipe composée exclusivement de dames peut figurer au classement dames.

#### 13.1.5. Tenue

Tous les membres de l'équipe doivent porter un équipement de compétition uniforme.

#### 13.1.6. Briefing

Tous les membres qui participent doivent être présents au briefing.

#### 13.1.7. Composition des équipes

- Hommes/mixtes : maximum 7 (minimum 5) athlètes par équipes.
- Dames : maximum 5 (minimum 3) athlètes par équipes.
- Chaque relais/équipe désigne en son sein un capitaine d'équipe.
- Seul le capitaine d'équipe peut introduire une réclamation.

#### 13.1.8 Check-In

Tous les membres de l'équipe doivent se présenter au check-in en même temps.

### 13.1.9. Départ

- a) Différents départs sont possibles
- i. Piscine : selon le nombre de couloirs : 1 équipe par couloir.
  - ii. Eau vive : toutes les 2 minutes, les 10 dernières équipes, toutes les 3 minutes.
  - iii. Duathlon
    - Tout le monde ensemble
    - Par vagues.
- b) L'ordre de départ est déterminé selon le classement inverse du CB de l'année précédente, avec les nouvelles équipes devant. Le CRO établira un ordre aléatoire pour les nouvelles équipes ou peut modifier l'ordre de départ général.
- c) Une équipe doit se présenter au CRO à la zone de départ 5 minutes avant le départ.
- d) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
- e) Les équipes qui ne se présentent pas à l'heure prévue reçoivent une pénalité de 5 minutes (ou 2 minutes chez les Jeunes) ou sont éliminées.
- f) Tous les athlètes des équipes partent ensemble ou par vagues.

### 13.1.10 Vélo

- a) Généralités : Le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une course avec drafting.
- b) Equipes : Le drafting entre les différentes équipes est interdit.
- i. Une équipe est rattrapée dès que la roue avant du 1<sup>er</sup> athlète de l'équipe qui rattrape dépasse la roue avant du 1<sup>er</sup> athlète de l'équipe rattrapée.
  - ii. L'équipe qui rattrape possède 2 minutes pour dépasser l'autre équipe, et ce dès qu'elle entre dans la zone de drafting de celle-ci (25 m).
  - iii. Une équipe rattrapée rattrapée se laissera décrocher endéans les 30 sec jusqu'à une distance minimum de 25 m entre les 2 équipes.
  - iv. Une équipe qui rattrape une autre équipe doit passer minimum 2 mètres à côté de celle-ci.
  - v. Une équipe doit rouler à droite (ne pas occasionner de blocking) et dépasser par la gauche. Il y a blocking lorsqu'une équipe ne peut dépasser de façon réglementaire par le mauvais positionnement de l'équipe située devant elle.

### 13.1.11. Athlète lâché

- a) Un athlète est considéré comme lâché quand il se trouve à plus de 30 secondes (natation), et à plus de 25 m (vélo et course à pied) de l'athlète qui le précède.
- b) Un athlète lâché
- i. Ne peut s'accrocher à une autre équipe.
  - ii. Ne peut apporter de l'aide ou du ravitaillement.
  - iii. Doit quitter immédiatement l'épreuve.

### 13.1.12. Assistance

- a) Les membres d'une équipe peuvent s'aider au niveau technique ou ravitaillement.
- b) Les membres d'une équipe ne peuvent se soutenir physiquement durant la compétition (entre autres, tirer, pousser, porter).

### 13.1.13. Zone de transition

- a) La zone d'attente est une zone située entre 2 lignes à la fin de chaque zone de transition. Les membres de l'équipe y attendent que l'athlète suivant y arrive pour démarrer la discipline suivante.
- b) L'équipe peut quitter la zone de transition lorsqu'elle est composée de minimum 5 athlètes pour les équipes hommes et minimum 3 athlètes pour les équipes dames.
- c) Les athlètes qui ne se trouvent pas dans la zone d'attente au départ de l'équipe sont disqualifiés.

#### 13.1.14. Boxe ou boucle de pénalité :

- a) Tous les membres de l'équipe doivent effectuer la pénalité.
- i) La pénalité est de 1 minute pour drafting/blocking durant le vélo.
- ii) En cas d'aide physique lors de la natation, vélo ou course à pieds, l'équipe doit attendre 10 secondes sur place après le signal du TO.
- b) Il est de la responsabilité de l'équipe d'effectuer la pénalité. Dans le cas contraire, l'équipe est disqualifiée.
- c) Une seconde infraction pour drafting et blocking résulte en une disqualification de l'équipe.

#### 13.1.15. Arrivée

- a) Une équipe est considérée comme arrivée lorsque le 5ème athlète (3ème chez les dames) a franchi la ligne d'arrivée.
- b) En cas d'ex aequo, le temps CàP sera déterminant. En duathlon, le temps de la 2<sup>ème</sup> CàP sera déterminant.

#### 13.1.16. Disqualification

- a) En cas de disqualification d'un athlète, seul celui-ci doit quitter la compétition.
- b) En cas de disqualification de l'équipe, tous les athlètes doivent quitter immédiatement la compétition.
- c) Une équipe est disqualifiée quand elle est composée de moins de 3 athlètes pour les équipes dames et de moins de 5 athlètes pour les équipes hommes ou équipes mixtes.

### 13.2. COMPETITIONS RELAIS

#### 13.2.1. Sortes de compétitions

	<i>Sorte de compétitions</i>	<i>Nombre d'athlètes</i>	<i>Distances</i>
Triathlon à partir de 16 ans	Mixed Relay Adults	Un team est composé de 2 dames et 2 hommes F - M - F - M	250 - 300m / 5 - 8 km / 1,5 - 2 km
Triathlon de 12 jusque 15 ans <sup>(1)</sup>	Mixed Relay Youth C & B	Un team est composé d'1 dame et 2 hommes M - F - M	Idem
Triathlon de 16 jusque 19 ans <sup>(1)</sup>	Mixed Relay Youth A & Jun	Un team est composé d'1 dame et 2 hommes M - F - M	Idem

(1) Un Jeune qui participe à un relais ou à une équipe ne peut pas participer le même jour à une autre épreuve.

#### 14.2.2. Définitions

- a) **Mixed Relay Adults** : Un team est composé de 4 athlètes, 2 hommes et 2 dames, qui participent dans l'ordre suivant, dame, homme, dame, homme. Chaque athlète accomplit séparément et complètement l'épreuve. Le temps du team débute avec le 1er membre du team et se termine à l'arrivée du 4ème membre. Le temps n'est pas interrompu durant les relais.
- b) **Mixed Relay Youth** : Un team est composé de 3 athlètes, 2 hommes et 1 dame qui participent dans l'ordre suivant : homme, dame, homme. Chaque athlète accomplit séparément et complètement l'épreuve. Le temps du team débute avec le 1er membre du team et se termine avec le temps final du 3ème membre. Le temps n'est pas interrompu durant les relais.

#### 13.2.3. Résultats

- a) Mixed Relay : le temps de compétition par athlète et le temps final seront pris lorsque le 4<sup>ème</sup> athlète (chez les adultes) ou le 3<sup>ème</sup> athlète (chez les Jeunes) pénétrera la zone de relais ou franchira la ligne d'arrivée.

#### 13.2.4. Inscription

- a) Lors d'un CB, chaque athlète d'un team doit être membre du même club.
- b) Le jour de la compétition, le capitaine d'équipe rassemble toutes les licences et les présente au secrétariat. Le capitaine signe la feuille avec la composition officielle du team.
- c) Pour les mixed relay adults, l'âge minimum est de 16 ans durant l'année en cours.
- d) Pour les mixed relay Jeunes : un team est constitué d'athlètes de la même catégorie. A partir de Jeunes B, un membre, peut, en cas de nécessité, être remplacé par un athlète d'une catégorie plus jeune.

#### 13.2.5. Tenue

Tous les membres du team doivent porter un équipement de compétition uniforme.

#### 13.2.6. Briefing

Tous les membres qui participent doivent être présents au briefing.

#### 13.2.7. Composition des teams

- a) Relay
  - i. Mixed Relay Adults : un team est composé de 2 dames et 2 hommes.
  - ii. Mixed Relay Jeunes : un team est composé d'1 dame et de 2 hommes de la même catégorie. En cas de nécessité, à partir de Jeunes B, un athlète peut être remplacé par un athlète d'une catégorie plus jeune.
- b) Chaque team désigne en son sein un capitaine d'équipe (ou responsable de club chez les Jeunes).
- c) Seul le capitaine d'équipe peut introduire une réclamation.

#### 13.2.8. Check-In

Tous les membres du team doivent se présenter ensemble.

#### 13.2.9. Départ

- a) Différents départs sont possibles
  - i. Piscine : selon le nombre de couloirs : maximum 2 athlètes par couloir.
  - ii. Eau vive : toutes les 2 minutes, les 10 dernières équipes, toutes les 3 minutes.
    - Mixed relay : tout le monde ensemble ou par vagues.
    - Mixed relay Jeunes : les jeunes C et B partent dans la même série, les Jeunes A et Juniors partent dans la même série.
  - iii. Duathlon
    - Tout le monde ensemble
    - Par vagues.
- b) L'ordre de départ est déterminé selon le classement inverse du CB de l'année précédente, avec les nouveaux teams devant. Le CRO établira un ordre aléatoire pour les nouveaux teams ou peut modifier l'ordre de départ général.
- c) Un team doit se présenter au CRO à la zone de départ 5 minutes avant le départ.
- d) Le temps commence à courir à partir de l'heure de départ prévue.
- e) Les teams qui ne se présentent pas à l'heure prévue reçoivent une pénalité de 5 minutes (ou 2 minutes chez les Jeunes) ou sont éliminées.

### 13.2.10. Vélo

- a) Généralités : le vélo et le casque doivent répondre aux exigences d'une course avec drafting.
- b) Mixed relay : le drafting entre différents athlètes du même sexe est autorisé.

### 13.2.11. Assistance

Les membres d'un team ne peuvent pas s'aider au niveau technique ou ravitaillement.

### 13.2.12. Relais

- a) Le relais se déroule dans une « zone de relais » de 15 m.
- b) Le relais se déroule dès que l'athlète arrivant touche de sa main l'athlète relayant.
- c) Si le relais a lieu en dehors de la zone de relais, les 2 athlètes doivent retourner dans la zone et effectuer le relais de façon correcte. Si pas, une pénalité en temps est donnée.
- d) Si le relais n'a pas lieu, le team est disqualifié.
- e) En attendant le relais, les athlètes resteront **dans une zone de pré-relay** jusqu'à ce que le CRO leur donne l'autorisation de pénétrer dans la zone de relais.

### 13.2.13. Boxe ou boucle de pénalité

Tous les membres du relais participant ou devant encore participer à la compétition PEUVENT effectuer la pénalité. Seuls les faux départs commis par le 1<sup>er</sup> membre du relais doivent être exécutés immédiatement.

### 13.2.14. Arrivée

- a) Seul le dernier athlète du relais peut passer la ligne d'arrivée.
- b) En cas d'ex aequo le temps CàP du dernier athlète sera déterminant. En duathlon, le temps de la 2<sup>ème</sup> CàP du dernier athlète sera déterminant.

## 14. PARATRIATHLON

Voir ITU Competition Rules &17

## 15. COMPETITIONS CROSS

- a) Généralités
  - Cross triathlon = natation, mountainbike et course à pieds.
  - Cross Duathlon = course à pieds, mountainbike et course à pieds.
- b) Lors des compétitions cross, le vélo (et éventuellement la course à pieds) se déroule sur un parcours de cross-country qui peut également comporter des routes normales.
- c) A côté des spécifications vélo reprises au & 5.2., il existe des spécifications vélo particulières.
  - i. L'utilisation du VTT est obligatoire. Les vélos de cyclocross sont interdits.
  - ii. Le diamètre maximum de la roue est de 29 pouces. La section minimale de la roue est de 1,5 pouce, ce qui signifie que la plus grande largeur du pneu doit être de minimum 38 mm.
  - iii. Le guidon VTT est obligatoire. Les « extensions latérales » sont autorisées. Les prolongateurs sont interdits.
  - iv. Différents profils de pneu (avec ou sans crampons) sont possibles en fonction du terrain. Les pneus avec des clous ou des vis ne sont pas autorisés, sauf durant les tri/dua d'hiver sur glace ou neige où ils sont autorisés pour autant qu'ils n'excèdent pas 2 mm.
  - v. Les athlètes peuvent pousser ou porter leur vélo sur le parcours.
  - vi. Les athlètes doublés ne sont pas écartés de la course.
  - vii. Les athlètes doivent transporter eux-mêmes leur matériel de réparation et effectuer eux-mêmes leurs réparations
- d) Les spikes ne sont pas autorisés pour la course à pieds.

## 16. COMPETITIONS POUR JEUNES

### 16.1. GENERALITES

- a) Limitations pour les Jeunes
- Pour les Jeunes de moins de 12 ans (ironkids, powerkids), les distances doivent être adaptées aux capacités liées à l'âge et être inférieures à la distance des jeunes C. Il n'est pas établi de résultats (just for fun).
  - Les Jeunes ne peuvent participer à une épreuve compétitive de triathlon ou duathlon qu'à partir du 1 janvier de l'année où ils ont 12 ans.
  - Les mineurs ne peuvent participer aux épreuves triathlon ou duathlon qu'avec l'accord écrit des parents, tuteurs ou représentants légaux.
  - Nombre de compétitions :
    - M/F 12 (Jeunes C) Maximum 10 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
    - M/F 14 (Jeunes B) Maximum 15 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
    - M/F 16 (Jeunes A) Maximum 15 compétitions par an (triathlons ou duathlons)
  - La participation de l'athlète est déterminée par le fait d'être repris au classement final de l'épreuve (même si DSQ ou DNF).
  - L'athlète qui ne se tient pas aux règles ci-dessus perd ses points pour le classement final du circuit.

### 16.2. DEPART

- Le drafting entre athlètes de départs différents n'est pas autorisé.
- Départs séparés pour garçons et filles.
- Départs séparés pour Jeunes C et Jeunes B.
- Les Jeunes A et Juniors partent ensemble pour parcourir une même distance (sprint drafting).
- Les Jeunes A et les Juniors ne peuvent partir en même temps que les adultes. Pour les CB, un départ séparé par catégorie et par âge doit être prévu.
- Le temps séparant le départ des Jeunes C, B et A et Juniors doit être de minimum 45 minutes.
- Toutes les compétitions jeunes sont des compétitions drafting autorisé. Le drafting entre athlètes de départs différents est interdit.

Des exceptions concernant les points c), f) et g) peuvent être accordées par les ligues respectives.

### 16.3. NATATION

Combinaisons :

- Jeunes A & Juniors : voir Par 4.
- Jeunes B et C : combinaison obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 18° C. Au-dessus de cette température, la combinaison est autorisée.

### 16.4. VELO

- a) Développements admis :

Catégorie	Distance Max	Développt. Max	Développements possibles roues 27"
M/F 12	5 Km	5,82 mètres	51x19 - 49x18 - 42x16
M/F 14	10 Km	7,49 mètres	52x15 - 51x15 - 44x13

### 16.5. AQUATHLON POUR JEUNES

- Catégories d'âge et distances : voir annexe A.
- Accompagnement

Age	Catégorie	Nom	Aide transition
6 - 7 ans	F/M 06		1 accompagnant *
8 - 9 ans	F/M 08		Pas d'accompagnant
10 - 11 ans	F/M 10		Id
12 - 13 ans	F/M 12	Jeunes C	Id
14 - 15 ans	F/M 14	Jeunes B	Id

\*Seuls les accompagnants avec badge délivré par la Ligue sont autorisés dans la zone de transition. L'accompagnement n'est pas obligatoire, et la décision est prise par l'organisateur. Maximum 1 accompagnant par athlète.

#### c) Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes à tout le monde.

#### d) Procédure de départ

- i. Nombre maximum d'athlètes par ligne d'eau : 2 est souhaitable, 3 athlètes maximum.
- ii. Départ dans l'eau.
- iii. Le rebord du bassin est tenu à 1 main.
- iv. Timing
  - 1<sup>ère</sup> épreuve : F 06
  - 2<sup>ème</sup> épreuve : M 06
  - 3<sup>ème</sup> épreuve : F 08
  - 4<sup>ème</sup> épreuve : M 08
  - ...
- v. Les garçons et les filles peuvent uniquement partir ensemble lorsqu'il n'y a pas plus de 2 participants par couloir.

#### e) Natation

- i. Uniquement en piscine.
- ii. Port du dossard interdit.

#### f) Transition

- i. L'utilisation d'un boîtier de rangement est obligatoire.
- ii. Lors du départ de la zone de transition, tout le matériel qui reste (bonnet et lunettes de natation,...) doit se trouver dans le boîtier.
- iii. Lors du départ de la zone de transition, un T-shirt doit être correctement porté et complètement déroulé ; et le dossard est porté devant et clairement visible. **Le port de chaussures de course à pieds est obligatoire.**

## 17. COMPETITION RELAIS

#### a) Distances autorisées par catégories d'âge et disciplines

- i. Pour toutes les catégories d'âge, c'est l'année de naissance qui détermine la distance autorisée.
- ii. Par discipline, il peut être dérogé de maximum 10 % aux distances reprises aux tableaux ci-dessous. Toute dérogation doit être demandée au préalable au CRO.
- iii. Chez les Jeunes et les Juniors, la participation à un relais compte comme une compétition complète.
- iv. Chez les Jeunes et les Juniors, un athlète ne peut participer qu'à une seule discipline.

Age	Natation	Vélo	VTT	Course*
- 12 ans				
12	750m	20km \$\$	10km	5km
13	750m	20km \$\$	10km	5km
14	1500m	40km \$\$	20km	10km
15	1500m	40km \$\$	20km	10km
16	4000m	90km	45km	20km
17	4000m	90km	45km	20km
18	4000m	120km	60km	20km
19 et >	4000m	180km	90km	42km

\* En duathlon, la somme des 2 courses doit atteindre la distance.

\$\$ : Avec développements vélo corrects conformes  

b) Une compétition relais doit constituer une série à part.

### c) Comportement

- i. L'équipe doit se présenter groupée au secrétariat de l'épreuve et chaque membre doit être en possession des documents nécessaires (licence, carte d'identité). Le coureur cycliste doit se présenter au check-in avant la fermeture prévue pour sa série. Si pas, un TO peut refuser le départ de l'équipe, ce qui entraîne une disqualification automatique de celle-ci.
- ii. Le relais entre les membres de l'équipe doit se faire dans la zone de relais prévue à cet effet dans la zone de transition et via la procédure prévue (échange de dossards, échange de chips, ...).
- iii. Pendant le relais, seul le relayeur suivant peut se trouver dans la zone de relais. Exemple : en triathlon, pendant le 1<sup>er</sup> relais, seuls le nageur et le cycliste peuvent se trouver dans la zone de relais ; pendant le 2<sup>ème</sup> relais, uniquement le cycliste et le coureur à pieds.
- iv. Dès que le relayeur se trouve dans la zone de relais, il ne peut plus la quitter (l'échauffement en dehors de la zone est interdit).
- v. Dans les compétitions drafting interdit, si le coureur cycliste reçoit une carte bleue, il doit l'indiquer à son relayeur et celui-ci doit d'abord effectuer la pénalité (boîte ou boucle de pénalité) avant de pouvoir débiter son parcours.
- vi. Les coureurs cyclistes doivent porter le dossard sur le dos et les coureurs à pieds sur la poitrine.
- vii. Chaque membre de l'équipe devra porter le n° de l'équipe sur le dos de chaque main.
- viii. **Lorsqu'un athlète du team est disqualifié, la disqualification est appliquée à l'ensemble du team.**

## 18. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

### 18.1. GENERALITES

- a) Seuls les athlètes en possession d'une licence compétitive LBFTD ou VTDL valable pour l'année en cours et de nationalité belge peuvent remporter le titre individuel de Champion(ne) de Belgique.
- b) Seuls les Teams et équipes dont tous les membres ont une licence Jeunes ou compétitive valable peuvent remporter le titre.
- c) Si le format d'un CB doit être modifié vu les circonstances, le titre de Champion de Belgique ne sera pas attribué. Les résultats de la compétition entreront bien en ligne de compte pour le classement interclubs.

### 18.2. PODIUMS

#### a) Epreuves individuelles :

i. Par sexe, un titre est attribué pour les catégories suivantes

- Scratch – Champion de Belgique
- U23 : Champion de Belgique U23
- Séniors – Champion de Belgique seniors
- Masters par catégorie (A, B et C) – Champion de Belgique selon la catégorie
- Pour les compétitions Jeunes, par catégorie (Jeunes C, B et Juniors) – Champion de Belgique selon la catégorie

ii. Les athlètes qui finissent à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> place d'un CB reçoivent une médaille officielle FBTD.

iii. Le vainqueur du classement scratch reçoit un maillot officiel de champion.

#### b) Epreuves par équipes

i. Par série (hommes/mixte/dames) un titre de Champion de Belgique est attribué aux catégories suivantes :

- Scratch
- **Espoirs (tous les athlètes appartiennent à la catégorie espoirs ou en-dessous)**
- **Masters (tous les athlètes appartiennent à une catégorie masters).**

ii. Les 3 meilleures équipes classées des podiums ci-dessus reçoivent une coupe officielle FBTD.

iii. L'équipe vainqueur du scratch est Championne de Belgique.

#### c) Epreuves relais

i. Par série, un titre de Champion de Belgique est attribué pour les catégories suivantes

- Scratch
- **Espoirs (tous les athlètes appartiennent à la catégorie espoirs ou en-dessous)**
- **Masters (tous les athlètes appartiennent à une catégorie masters).**
- Lors des compétitions Jeunes : Jeunes C et B, Jeunes A et Juniors

ii. Les 3 meilleures équipes classées des podiums ci-dessus reçoivent une coupe officielle FBTD.

iii. L'équipe vainqueur du scratch est Championne de Belgique.

d) Les vainqueurs d'une catégorie d'âge sont Champion de Belgique de cette catégorie.

### 18.3. CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

Vous trouverez un aperçu des différents Championnats de Belgique et les grilles des prix en annexe I.

### 19. CLASSEMENT NATIONAL INTERCLUBS

- a) Au niveau national, il existe 3 classements interclubs : Le Triathlon Team Series, le Classement Interclubs Multisports, et le Classement Interclubs Jeunes.
- b) Le Triathlon Team Series est une compétition « fermée ». Voir annexe H pour le règlement spécifique de la compétition.
- c) Le Classement National Interclubs Multisports est basé sur la participation des clubs VTDL ou LBFTD aux Championnats de Belgique Multisports.
- i. Définition du Triathlon : triathlon (natation, cyclisme sur route, course à pieds sur route), triathlon par équipes, triathlon relais.
  - ii. Définition Multisports : toutes les disciplines reconnues par la FBTD, et qui ne sont pas des triathlons.
  - iii. Seuls les athlètes en possession d'une licence compétitive ou Jeune valable pour l'année en cours entrent en ligne de compte pour le classement.
  - iv. Il y a 2 classements : 1 classement Multisport Hommes et 1 classement Multisports Dames.
  - v. Comptabilisation des points : Les clubs peuvent obtenir des points sur les épreuves grâce aux prestations de leurs athlètes licenciés. Les athlètes reçoivent des points via un tableau (voir annexe H) avec maximum 1.000 points et minimum 1 point par athlète.
    - Chez les hommes, les 5 meilleurs résultats sont pris en compte.
    - Chez les dames, les 3 meilleurs résultats sont pris en compte.
    - Tous ces résultats sont additionnés par club, et les clubs sont classés selon les conditions suivantes :
      - Chez les hommes, d'abord les clubs avec 5 prestations, ensuite les clubs avec 4 prestations, puis 3, 2 et 1.
      - Chez les dames, d'abord les clubs avec 3 prestations, puis 2 et 1.
      - Les clubs reçoivent ensuite des points selon ce classement.
      - Par CB, un club peut récolter maximum 50 points avec un minimum de 1 point.
    - Les scores des clubs sont enfin comptés par classement interclubs et les lauréats sont désignés.
    - En cas d'exaequo, la grille des prix des places occupées est additionnée et partagée entre les clubs.
- d) Le Classement National Interclubs Jeunes ou Challenge Clubs est basé sur la participation des clubs VTDL ou LBFTD aux compétitions du Circuit National Jeunes (NJC).
- i. Seuls les en possession d'une licence Jeune valable pour l'année en cours sont pris en compte.
  - ii. Il y a 4 classements :
    - Triathlon Dames
    - Triathlon Hommes
    - Duathlon dames
    - Duathlon Hommes
  - iii. Composition : seules les 4 compétitions du NJC entrent en ligne de compte. Le CB est repris dans le NJC.
  - iv. Comptabilisation des points : Voir le Classement interclubs Multisports avec les modifications suivantes :
    - Chez les hommes, comme chez les dames, ce sont les 6 meilleurs résultats qui sont pris en compte (toutes catégories confondues).
    - Le classement des clubs par épreuve se déroule de la façon suivante :
      - Les clubs avec 6 prestations puis 5, 4, 3, 2 et 1
- e) La grille des prix du classement national interclubs est constituée de la somme de toutes les cotisations des Championnats de Belgique et une clé de répartition est appliquée. Le montant spécifique et la clé de répartition sont fixés annuellement par la FBTD et communiqués avant le 31 mars.

## **20. COMPETITIONS ETU/ITU**

### **20.1. GENERALITES**

- a) Toutes les inscriptions des athlètes qui souhaitent faire partie de la sélection nationale se font via la FBTD. La tenue nationale est obligatoire selon les prescriptions ITU. Cette tenue doit être demandée à temps aux ligues respectives.
- b) La réglementation ITU est d'application.
- c) Le port de la tenue nationale est obligatoire, et ce selon les prescriptions ITU. Cette tenue doit être commandée à temps auprès des ligues respectives.

### **20.2. TITRES**

- a) Seul le vainqueur des Championnats d'Europe ou du Monde dans la catégorie élite porte le titre de Champion d'Europe ou du Monde.
- b) Pour les catégories d'âge, le vainqueur porte le titre de vainqueur « Championnat d'Europe ou du Monde catégorie d'âge ».

## ANNEXE A : CATEGORIES D'AGE ET DISTANCES AUTORISEES

### A.1. GENERALITES

- Pour toutes les catégories d'âge, c'est l'année de naissance qui détermine la catégorie à laquelle on appartient.
- Par discipline, il peut être dérogé de maximum 10 % aux distances reprises aux tableaux ci-dessous.
- Toute autre dérogation doit être demandée au CA FBTD ou au CA des Ligues respectives.
- Pour les rencontres internationales (ITU/ETU), ce sont les règles ITU qui sont d'application.

### A.2. TABLEAUX

#### TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Vélo	C à P	Dév. Max
- 12 ans	H/F – 12	Ironkids(1)					
12 – 13 ans	H/F 12	Jeunes C		250 – 300m	5km	1,5-2km	5,82m
14 – 15 ans	H/F 14	Jeunes B		500m	10km	3km	7,49m
16 – 17ans	H/F 16	Jeunes A	SprintD	750m	20km	5km	Libre
18 – 19ans	H/F 18	Juniors	Sprint Distance (SprintD) Standard Distance (SD) Middle Distance (MD) Long Distance (LD)				Libre
20 – 23 ans	H/F U23	Espoirs					
24 – 39 ans	H/F 24	Séniors					
40 – 49 ans	H/F 40	Masters A					
50 – 59ans	H/F 50	Masters B					
60 +	H/F 60	Masters C					Libre

Sprint Distance : natation 750 m ; vélo 40 km ; CàP 5 km.

Standard Distance : natation 1.500 m ; vélo 40 km ; Cà P 10 km.

Middle Distance : natation 1900m - 3.000 m ; vélo 80 km – 90 km ; Cà P 20 km ~~21 km~~ ~~ou natation 1.900 m ; vélo 90 km ; CàP 21,1 km.~~

Long Distance : natation 1.000 m -4.000 m ; vélo 100 km-200 km ; CàP 42,2 km ~~ou natation 3.800 m ; vélo 180 km ; CàP 42,2 Km~~

DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	CàP	Vélo	CàP	Dév. Max
- 12ans	H/F - 12	Powerkids(1)					
12 – 13 ans	H/F 12	Jeunes C		1,25km	5km	1,25km	5,82m
14 – 15ans	H/F 14	JeunesB		2,5km	10km	2,5km	7,49m
16 – 17ans	H/F 16	Jeunes A	Sprint	5km	20km	2,5km	Libre
18 – 19ans	H/F 18	Juniors	SprintD / SD / LD + variantes				Libre
20 – 23ans	H/F U 23	Espoirs	SprintD / SD / LD + variantes				Libre
24 – 39ans	H/F 24	Seniors					
40 – 49 ans	H/F 40	Masters A					
50 – 59 ans	H/F 50	Masters B					
60 +	H/F 60	Masters C					

Sprint Distance : CàP 5 km ; vélo 20 km CàP 5 km.

Standard Distance : CàP 10 km ; vélo 40 km CàP 5 km.

Long Distance : CàP 20km ; vélo 80 km ; CàP 10 km

(1) Ces organisations sont purement des initiations au sport (pas de chronométrage, ni de classement, ni de podium).

CROSS TRIATHLON

Age	Catégorie	Nom	Natation	Vélo	Course
- 12 ans	H/F - 12	Ironkids(1)			
12 - 13	H/F 12	Jeunes C	300 m	3 km	2 km
14 - 15	H/F 14	Jeunes B	500 m	5 km	3 km
16 – 17	H/F 16	Jeunes A	500 m	10 km	5 km
18 – 19	H/F 18	Juniors	1000-1500 m  et	20-30 km  variantes	6-10 km
20 – 23	H/F U23	Espoirs			
24 – 39	H/F 24	Seniors			
40 – 49	F/F 40	Masters A			
50 – 59	H/F 50	Masters B			
60 +	H/F 60	Masters C			

CROSS DUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Course	VTT	Courses
- 12 ans	H/F - 12	Powerkids	<del>1,25 km</del>	<del>3 km</del>	<del>1,25 km</del>
12 - 13	H/F 12	Jeunes C	1,25 km	3 km	1,25 km
14 - 15	H/F 14	Jeunes B	2,5 km	5 km	2,5 km
16 - 17	H/F 16	Jeunes A	5 km	10km	2,5 km
18 - 19	H/F 18	Juniors	6 - 8 km	20 - 25 km et variantes	3 - 4 km
20 - 23	H/F U23	Espoirs			
24 - 39	H/F 24	Seniors			
40 - 49	H/F 40	Masters A			
50 - 59	H/F 50	Masters B			
60 +	H/F 60	Masters C			

ZWEMLOPEN JEUNES

Age	Catégorie	Nom	Distance	Natation	Course
- 6 ans	H/F - 6	Kids	<del>500m</del>	<del>50m</del>	<del>500m</del>
6 - 7	H/F 06	Kids		50m	500m
8 - 9	H/F 08	Kids		100m	750m
10 - 11	H/F 10	Kids		150m	1000m
12 - 13	H/F 12	Jeunes C		200 m	1500m
14 - 15	H/F 14	Jeunes B		250m	2000m

AQUATHLON

Age	Catégorie	Nom	Distance	Course	Natation	Course
16 - 17	H/F 16	Jeunes A	Standard	2,5 km	1.000 m	2,5 km
			Standard Eau vive		1.000 m	5 km
18 - 19	H/F 18	Juniors	LD Eau vive + Variantes	5 km	2.000 m	5 km
20 - 23	H/F U23	Espoirs	Longue Distance Eau vive + Variantes	5 km	2000 m	10 km
24 - 39	H/F 24	Seniors				
40 - 49	H/F 40	Masters A				
50 - 59	H/F 50	Masters B				
60 +	H/F 60	Masters C				

**ANNEXE B / FORMULAIRE DE RECLAMATION****FORMULAIRE DE RECLAMATION**

**Partie 1** – à compléter par la personne qui introduit la réclamation (dénommée “plaignant”).

La réclamation est complétée par le plaignant selon les conditions mentionnées dans le Règlement Sportif.

Nom de l'événement..... Date de l'événement : .....

Emplacement de l'événement : ..... N° de dossard : .....

Plaignant

Nom : ..... Date de naissance : .....

Nationalité : ..... E-mail : .....

Téléphone domicile : ..... GSM : .....

Adresse : .....

Inculpé

Nom : ..... N° de dossard : .....

Nationalité : ..... Date de naissance : .....

**Nature de la réclamation**

Réclamation relative au parcours

Réclamation relative à la compétition et au matériel

Réclamation relative aux timing et résultats

**Informations relatives aux témoins**

Nom, adresse et tél du témoin n°1 : .....

Nom, adresse et tél du témoin n° 2 : .....

Règle transgressée : ..... Moment de l'incident : .....

**Où la transgression s'est-elle déroulée ?** (dénomination de la localisation, si nécessaire, un papier avec un dessin peut compléter la réclamation)

.....  
 .....

**Qui est concerné par l'infraction ?**

.....  
 .....

**Description de l'infraction**

.....  
.....

Date et signature du plaignant

**Partie 2 – à compléter par le CRO**

**Date et heure de réception de la réclamation :** .....

**Version du plaignant**

.....  
.....  
.....

**Version de l'inculpé**

.....  
.....  
.....

**Version du TO (nom du TO)**

.....  
.....  
.....

**Décision du CRO**

.....  
.....  
.....

Nom du CRO et signature

**ANNEXE C : FORMULAIRE DE PLAINTE****FORMULAIRE DE PLAINTE**

**Partie 1** – à remplir par la personne qui introduit la plainte (dénommée « plaignant »)

Le formulaire est complété par le plaignant selon les conditions reprises dans le Règlement Sportif

Nom de l'événement : ..... Date et heure d'introduction de la plainte : .....

Lieu de l'événement : ..... N° de dossard : .....

Date de l'événement : ..... Date de naissance : .....

Nom du plaignant : ..... Email : .....

Nationalité du plaignant : ..... Gsm : .....

Tél domicile du plaignant : .....

Adresse du plaignant : .....

Nom de la personne contre laquelle la plainte est adressée : .....

Brève description de la plainte (en quelques phrases) :

**Description détaillée de la plainte avec les faits** (utiliser un formulaire supplémentaire si nécessaire)

.....

.....

.....

**Informations sur les témoins**

Nom, adresse et tél témoin n° 1 : .....

Nom, adresse et tél témoin n° 2 : .....

Date et signature du plaignant

## ANNEXE D : DEFINITIONS

- Aide :** Toute tentative d'une source non autorisée ou non officielle pour aider un athlète.
- Aide/Aide extérieure :** Toute nourriture, boisson ou tout matériel autorisé selon le règlement Sportif.
- Appel :** Demande au Jury de compétition pour revoir la décision d'un CO (excepté « field of play decision » (note : un appel en cas de dopage doit être directement adressé à la FBTD).
- Approbation :** Autorisation de la Ligue d'organiser un événement. Cette approbation signifie que les préparatifs de l'événement ont été inspectés et satisfont aux cahiers des charges et règlements. Elle signifie également que les précautions nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité de l'événement.
- Aquathlon:** Terme reconnu par le Règlement Sportif FBTD et désignant un sport individuel où l'on enchaîne la natation et la course à pieds.
- Athlètes :** Personnes qui s'inscrivent et participent à une compétition.
- Athlète inapte :** Athlète déclaré inapte à poursuivre la course par le staf médical sans risque de se blesser ou de blesser les autres.
- Avertissement :** Avertissement verbal ou pénalité en temps donné par un TO à un athlète durant une compétition. Le but d'un avertissement est d'attirer l'attention de l'athlète sur le fait qu'il va commettre une infraction. C'est une façon proactive d'agir de la part du TO.
- Blocking :** L'action intentionnelle de freiner ou d'empêcher la progression d'un athlète par un autre athlète. Exemple : un athlète qui ne roule pas à vélo du côté droit de la route.
- Boxe/boucle de pénalité :**  
Espace à proximité du parcours vélo ou course à pieds pour l'exécution d'une pénalité lors d'infraction (course non drafting).
- Briefing des athlètes :** Briefing pour athlètes qui précède la compétition. Il se passe souvent avant le départ natation à proximité du plan d'eau (triathlon) ou à proximité de la ligne de départ de la course à pieds (duathlon).
- Cahier des Charges :** Document qui contient les devoirs et obligations d'une organisation s'affiliant à une des deux Ligues. On y trouve les conditions financières, qualitatives et logistiques d'une compétition.
- Catégorie Open :** Les athlètes de toutes les catégories d'âge peuvent participer dans la « catégorie open » (conformément à la distance autorisée). Un classement « overaal » est établi par sexe. Un classement par catégorie d'âge est également établi si une épreuve spécifique est prévue. Si c'est le cas, c'est le classement de la catégorie d'âge qui est retenu.
- Comportement inconvenant :**  
Montrer volontairement ses fesses ou ses parties génitales. Chez les dames, montrer le bout des seins.
- Contact :** Le contact entre deux athlètes de n'importe quel côté (devant, derrière, latéralement) et par lequel l'athlète est gêné dans sa progression.
- CRO :** Chief Race Offician. Est responsable de la coordination et de la direction des TO's sur la compétition. Est la personne de contact avec l'organisation. Traite les réclamations lors des compétitions.
- Départ anticipé :** Lorsqu'un athlète se trouve devant la ligne de départ au moment de celui-ci.
- Départ correct :** Tous les athlètes partent après le signal de départ. La compétition débute.

**Départ correct avec départs anticipés :**

Presque tous les athlètes partent après le signal, mais quelques uns avant. Le départ est déclaré valable et les athlètes ayant anticipé le départ reçoivent une pénalité dans la 1<sup>ère</sup> zone de transition.

**Dépassement :** A lieu dès que la roue avant de l'athlète qui vient de l'arrière dépasse la partie avant de la roue

**Dépasser :** Lorsque la zone de drafting d'un athlète venant de l'arrière, recouvre la zone de drafting d'un autre athlète, que l'athlète venant de l'arrière progresse et traverse la zone endéans les 20 secondes. Un athlète ne peut dépasser que par la gauche.

**Descendre du vélo avant la ligne de descente du vélo devant la zone de transition :**

Le pied entier de l'athlète doit être en contact avec le sol avant la ligne de descente du vélo. Si cela n'est pas le cas, il y a infraction au règlement.

**Disqualification :** L'athlète doit quitter la compétition suite à une faute ou au non respect des conditions de course. L'athlète concerné ne reçoit ni temps intermédiaires, ni temps final. Il ne lui est accordé aucun prix et il apparaît dans les résultats comme DSQ.

**Drafting:** Il y a drafting dès que, durant la partie vélo, la zone de drafting d'un concurrent venant de l'arrière, empiète sur la zone de drafting d'un autre concurrent ou véhicule.

**Duathlon:** Terme reconnu par le Règlement Sportif FBTD et désignant un sport individuel où l'on enchaîne la course à pieds et le vélo (course/vélo/course).

**Elite:** Athlète atteignant le plus haut niveau au plan national et sélectionné pour les compétitions internationales (CE, CM, ...).

**ETU :** European Triathlon Union. Organe au sein de l'ITU, responsable pour l'Europe.

**Exclusion :** Un athlète exclu ne peut plus participer à aucune compétition dépendant de l'ITU ou de la FBTD.

**Faux départ :** Lorsqu'un athlète part avant le signal de départ et que les autres athlètes restent derrière la ligne de départ. Le départ est déclaré non correct. Un 2<sup>ème</sup> signal est immédiatement donné (pistolet, corne, ...) pour indiquer le faux départ et arrêter la compétition. Tous les athlètes doivent se replacer derrière la ligne de départ.

**FBTD :** Fédération Belge de Triathlon et Duathlon. Cette fédération nationale est reprise au sein de la Fédération Internationale de Triathlon (ITU) et s'occupe entre autres des sélections pour les compétitions internationales (CE, CM, ...). La fédération est composée de 2 Ligues régionales : la Vlaamse Triatlon & Duatlon Liga (VTDL) et la Ligue Belge Francophone de Triathlon & Duathlon (LBFTD).

**Field of Play :** Les conditions et circonstances de la compétition qui débute à partir de l'ouverture du secrétariat de la compétition jusqu'à la proclamation des résultats.

**FINA:** Fédération Internationale de Natation. Organe international gérant la natation et affilié au Comité International Olympique.

**Finisher:** Athlète qui effectue l'ensemble de la compétition et qui franchit la ligne d'arrivée dans les conditions prévues.

**Force majeure:** Situation due à des circonstances climatiques, grève, perturbations industrielles, comportement illégal envers les autorités publiques, barricades, révolte, feu, explosion, tempête, boycott, sanctions, embargo, ou toute autre action qui échappe au contrôle de la victime.

**Gêner :** Blocking intentionnel, contact ou mouvement brusque qui gêne un autre athlète.

- Groupe :** Deux ou plusieurs athlètes avec des zones de drafting qui se recouvrent (applicable lors des courses avec drafting).
- IAAF:** International Association of Athletics Federations. Organe international gérant l'athlétisme et affilié au Comité International Olympique.
- Infraction :** Non-respect d'un point du règlement qui donne lieu à une sanction :
- IPC :** International Paralympic Committee. L'équivalent du Comité Olympique International, mais pour les personnes souffrant d'un handicap.
- ITU:** International Triathlon Union. Fédération internationale qui gère le triathlon et les sports multidisciplinaires qu'elle reconnaît. Cette fédération est une ASBL dépendant de la juridiction canadienne (Vancouver) et affiliée au Comité International Olympique.
- Licence à la journée :** Licence qui permet de participer à une compétition, uniquement pendant le jour de cette compétition. Les athlètes licenciés d'un jour se déclarent d'accord avec le Règlement Sportif FBTD.
- Licence** Da part la licence, l'athlète est affilié à une Ligue et se déclare d'accord avec le Règlement Sportif FBTD. Il existe des licences compétitives (adultes), des licences Jeunes, des licences promotion et des licences à la journée.
- Ligne de descente du vélo :**
- Ligne marquée au sol à l'entrée de la zone de transition et avant laquelle les athlètes doivent descendre complètement de leur vélo et courir vers leur emplacement prévu pour la préparation de la course à pieds. La ligne couvre toute la largeur de l'entrée de la zone de transition. Un TO se trouve à cet endroit.
- Ligne de montée sur le vélo :**
- Ligne marquée sur le sol à la sortie de la zone de transition en direction du parcours vélo et à partir de laquelle les athlètes peuvent monter sur leur vélo et démarrer. La ligne couvre toute la largeur de la sortie de la zone de transition. Un TO se trouve à cet endroit.
- Lieu de rassemblement :**
- Lieu de compétition et zone d'échauffement, emplacement pour athlètes/officiels, zone presse et média, zone VIP... et autres zones sous contrôle du LOC.
- LOC :** Comité local d'organisation.
- Monter sur le vélo après la ligne de montée sur le vélo :**
- Les pieds de l'athlète doivent être complètement au contact avec le sol après la ligne. Si ce n'est pas le cas, il y a infraction au règlement.
- Multisports** Toutes les disciplines reconnues par la FBTD et qui ne sont pas des triathlons, entre autres aquathlon, swimrun, duathlon, cross triathlon, cross duathlon.
- NF :** Fédération nationale reconnue par l'ITU et à laquelle l'athlète appartient.
- Officiel :** Collaborateur officiel de l'organisation, signaleurs, aide médicale.
- « Overaal » :** Un résultat « overaal » est un résultat qui prend en compte toutes les catégories d'âge dans un classement unique.
- Parcours:** Une ligne de progression vers l'avant du départ à l'arrivée, clairement indiquée et mesurée selon les prescriptions.

**Parcours course à pieds :**

Partie de la compétition où les athlètes courent à pieds. En triathlon et zwemlopen, le parcours course à pieds débute à la sortie de la 2ème zone de transition et se termine à l'arrivée. En (cross) duathlon le 1<sup>er</sup> parcours débute au départ et se termine à l'entrée de la (1<sup>ère</sup>) zone de transition ; le 2<sup>ème</sup> parcours débute à la sortie de la (2<sup>ème</sup>) zone de transition et se termine à l'arrivée. Lors d'un aquathlon, le 1<sup>er</sup> parcours débute au départ jusqu'à la natation ; le 2<sup>ème</sup> parcours débute à la fin de la natation jusqu'à l'arrivée.

**Parcours natation :** Partie de la compétition durant laquelle les athlètes nagent. En triathlon et zwemlopen, le parcours natation débute au départ de l'épreuve et se termine à la fin du parcours natation/entrée de la (1<sup>ère</sup>) zone de transition. Lors d'aquathlons, le parcours natation débute à la sortie de la 1ère zone de transition (après la 1ère course à pieds).

**Parcours vélo :** Parcours de la compétition où les athlètes roulent à vélo. Le parcours vélo débute à la ligne de montée sur le vélo (zone de transition 1) et se termine à la ligne de descente du vélo (zone de transition 2).

**Plaignant :** Athlète qui introduit une réclamation ou un appel.

**Pontage standard :** Une pièce rigide, en plastic ou métal qui relie les 2 extrémités d'un clip-on. Il peut être acheté dans les magasins spécialisés.

**Priorité :** Lorsqu'un athlète a pris la tête et suit le parcours selon les prescriptions – *Right of Way*.

**Ramper :** Action d'un athlète par laquelle au moins 3 de ses membres entrent ensemble et successivement en contact avec le sol pour se mouvoir vers l'avant.

**Réclamation :** Plainte officielle contre le comportement d'un autre athlète, d'un TO ou de circonstances de courses.

**Règlement Sportif :** Règlement National d'application sur toutes les compétitions se déroulant sur le territoire belge et tombant sous la responsabilité de la VTDL ou LBFTD. Le Règlement Sportif est basé sur les ITU Competition Rules et veille au fairplay et à la sécurité sur les compétitions.

**Résultats :** Position finale enregistrée et exprimée en temps de tous les athlètes lorsque les décisions relatives aux infractions, réclamations et appels ont été prises et les sanctions effectuées.

**Sanction :** La pénalité donnée à un athlète par un TO suite à une infraction (volontaire ou involontaire) aux règlements. Il peut s'agir d'une pénalité en temps, d'une disqualification ou d'une suspension.

**Sportivité :** Comportement d'un athlète durant la compétition. Le terme fairplay désigne un comportement sportif, rationnel et poli. Un comportement antisportif est synonyme de non éthique, agressif, langage incorrect, comportement intimidant, infractions incessantes du règlement.

**Stop&go :** Méthode pour imposer un court arrêt à un athlète par un TO lors d'une infraction aux règlements.

**Suspension :** Un athlète suspendu ne peut plus participer pendant une période déterminée à une compétition dépendant des 2 Ligues ou de l'ITU.

**TO :** Technical Official. Arbitre veillant lors d'une compétition à ce que le Règlement Sportif soit respecté. Cet officiel a reçu une formation adéquate et est officiellement reconnu par la FBTD.

**Triathlon:** Un sport où on enchaîne successivement la natation, le cyclisme sur route et la course à pieds sur route. Les distances peuvent varier (voir annexe A), et le sport peut être pratiqué aussi bien individuellement qu'en équipes (triathlon équipes, triathlons relais).

**Tribunal des Litiges :** Traite les appels contre les décisions des CRO et les litiges en 1<sup>ère</sup> instance au sein de la fédération.

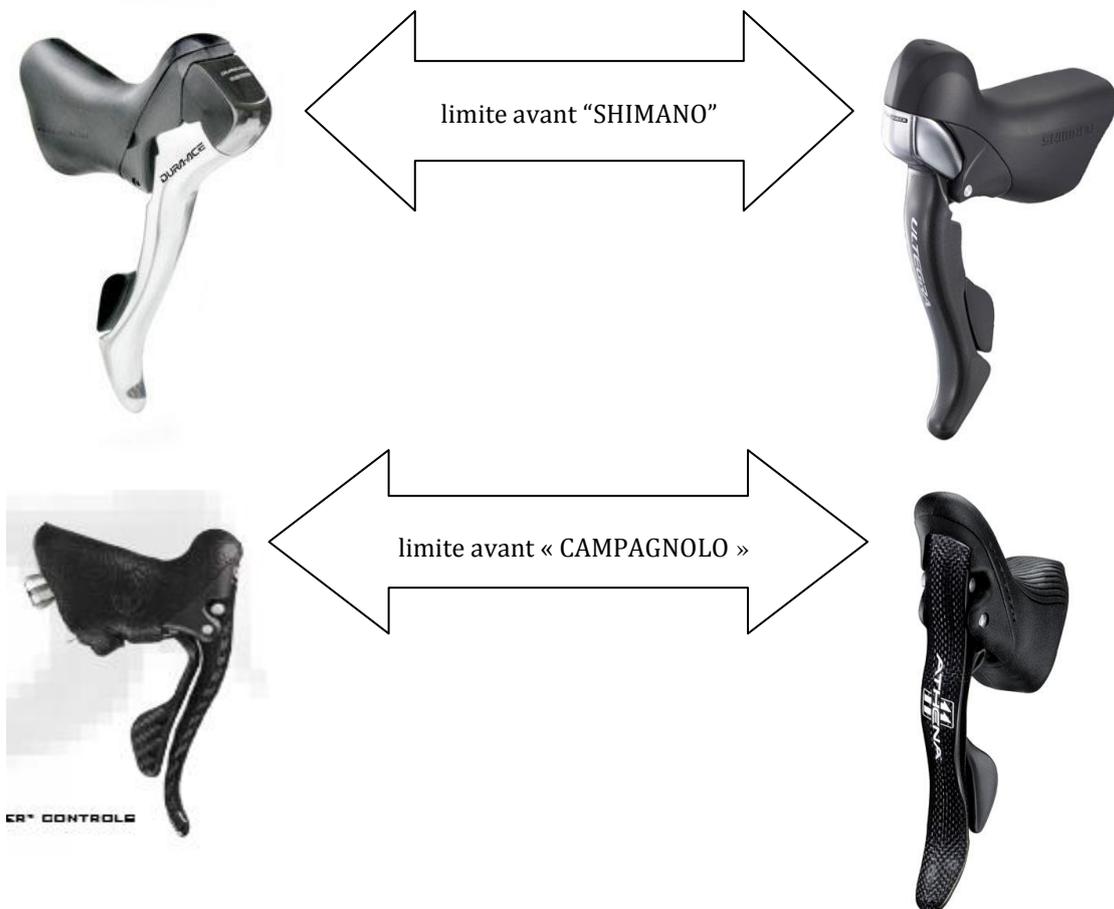
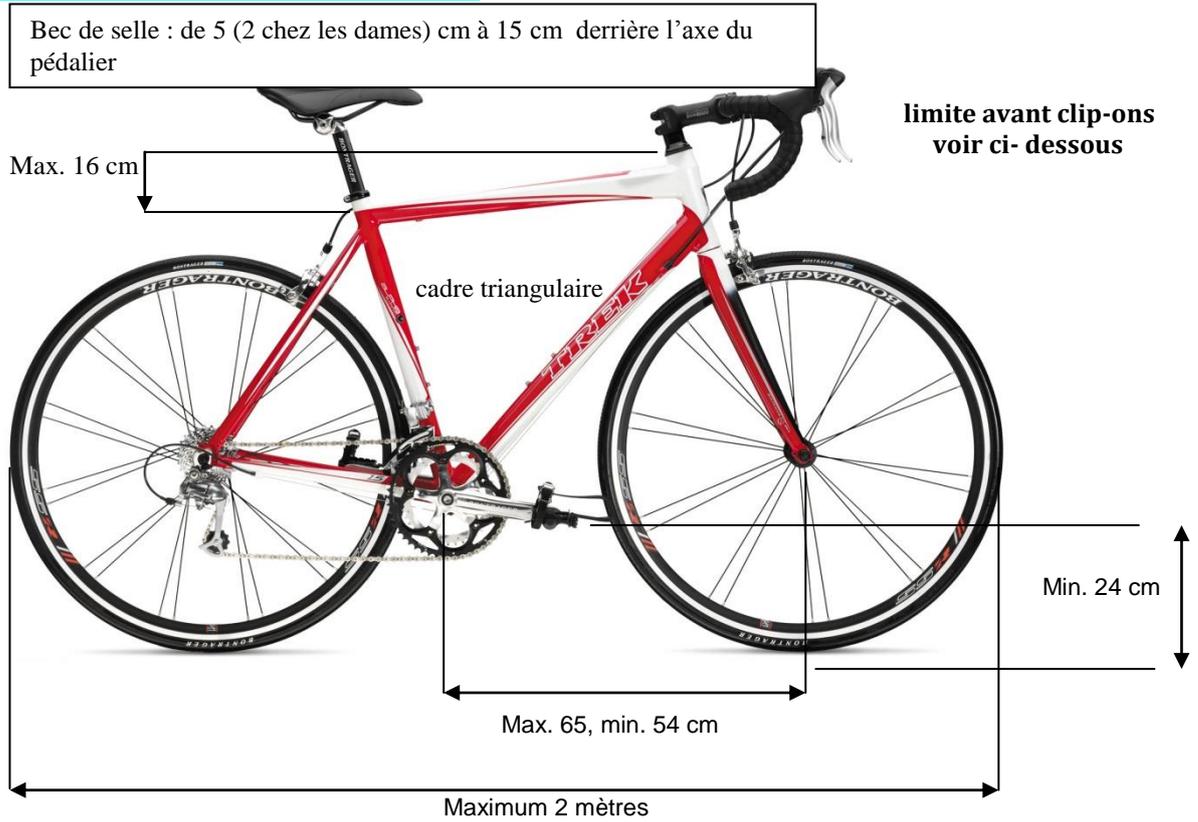
- Tronc :** Partie du corps sans la tête et les membres.
- UCI :** Union Cycliste Internationale. Organe international gérant le vélo et affilié au Comité International Olympique.
- VTDL :** Vlaamse Triatlon en Duatlon Ligua, pendant flamande de la LBFTD.
- Zone d'attente :** Zone d'attente avant d'être autorisé à pénétrer dans la zone de relais.
- Zone de drafting véhicule :**  
Rectangle de 35 m de long et 5 m de large qui entoure un véhicule. Le centre de l'avant du véhicule constitue le centre de la face avant du rectangle.
- Zone de drafting vélo :** Zone formant un rectangle autour de chaque athlète. Un autre athlète peut pénétrer dans cette zone durant un temps limité pour effectuer un dépassement. Les dimensions de la zone sont 10 m sur 3 m.
- Zone de pré-relay :** Zone d'attente avant d'être autorisé à pénétrer dans la zone de relai.
- Zone de relais :** La zone dans laquelle le relais entre 2 athlètes d'un team s'effectue.
- Zone de transition :** Zone délimitée ne faisant pas partie du parcours natation, vélo ou course à pieds et où chaque athlète reçoit un emplacement pour disposer son matériel.
- WADA:** World Anti-Doping Agency. Organe international de lutte contre le dopage.

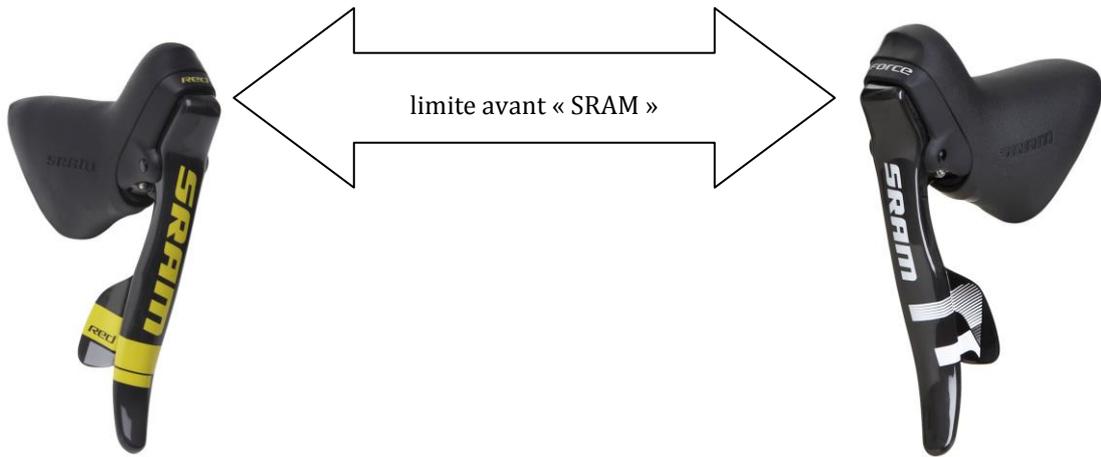
## ANNEXE E : INFRACTIONS ET SANCTIONS

INFRACTION	SANCTION
1. Départ avant le signal officiel de départ	- Stop&Go - 15 secondes de pénalité dans la 1ère zone de transition
2. Non suivi du parcours prévu	- Stop&Go et reprendre la course à l'endroit prévu - Si pas possible : DSQ
3. Langage ou attitude incorrect envers un TO	DSQ et rapport du CRO au Tribunal des Litiges de la Ligue concernée pour éventuelle suspension
4. Comportement anti-sportif	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
5. Bloquer, couper ou gêner la progression d'un autre concurrent	- Involontaire : avertissement verbal - Volontaire : DSQ
6. Contact anti-sportif. Le fait qu'il y ait contact entre athlètes n'implique pas automatiquement une sanction. Un contact occasionnel entre athlètes dans un espace limité ne constitue pas une infraction.	- Involontaire : avertissement verbal - Volontaire : DSQ
7. Accepter de l'aide d'une personne autre qu'un TO ou d'un officiel	- Si la situation peut être rectifiée : stop&go. - Si pas DSQ
8. Refuser de suivre les injonctions d'un TO	En 1ère instance : DSQ En 2ème instance : rapport du CRO au Tribunal des Litiges de la Ligue concernée pour éventuelle suspension
9. Quitter le parcours pour des raisons de sécurité et le reprendre à un autre endroit	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible
10. Utilisation incorrecte du dossard	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible (avant la compétition) - Volontaire : DSQ
11. Abandonner du matériel ou des objets personnels sur le parcours. Les déchets doivent être placés dans les poubelles prévues.	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
12. Porter ou utiliser du matériel dangereux pour soi ou les autres	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
13. Utiliser du matériel non autorisé pour acquérir un avantage ou pouvant blesser les autres	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
14. Infraction au code de la route	- Involontaire : avertissement verbal et correction si possible - Volontaire : DSQ
15. Falsifier son nom, son adresse, son âge ou son sexe lors de l'inscription, fausses déclarations ou informations	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
16. Participation sans sélection (épreuves internationales)	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
17. Infractions répétées au règlement sportif	DSQ et rapport à la Ligue concernée pour éventuelle suspension
18. Dopage	- Sanctions selon les règlements WADA
19. Comportement antisportif, dangereux ou violent	- Exclusion
20. Participation torse nu	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
21. Progresser sans le vélo durant la partie vélo (depuis la 1 <sup>ère</sup> transition jusqu'à la 2 <sup>ème</sup> )	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
22. Nudité ou comportement indécent	- DSQ
23. Drafter durant une compétition sprint drafting interdit	- 1ère infraction : 1 minute boxe de pénalité ou boucle de pénalité de 300 m - 2ème infraction : DSQ
24. Drafter durant une compétition drafting interdit distances standards	- 1ère infraction : 2 minutes boxe de pénalité ou boucle de pénalité de 500 m - 2ème infraction : DSQ
25. Drafter durant une compétition longues distances drafting interdit	- 1ère et 2ème infractions : 5 minutes boxe de pénalité ou boucle de pénalité de 1 km - 3ème infraction : DSQ
26. Ne pas effectuer la pénalité (box ou boucle)	DSQ
27. Casque non ou mal fixé durant la course, la reconnaissance ou le déplacement vers le départ	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
28. Enlever le casque durant le parcours vélo, même à	- Stop&Go et correction

l'arrêt	- Si pas de correction : DSQ
29. Ne pas porter de casque durant la course, la reconnaissance ou le déplacement vers le départ	DSQ
30. Participer avec du matériel non autorisé	- Stop&Go et correction - Si pas de correction : DSQ
31. Ramper pendant la course à pieds	DSQ
32. Courir sans chaussures ou pieds nus	DSQ
32. Courir avec le casque vélo pendant la course à pieds	DSQ
33. Placer le vélo en dehors de l'emplacement prévu	- Avant la course : avertissement verbal et correction - Pendant la course : Stop&Go et correction
34. Monter sur le vélo dans la zone de transition avant la ligne prévue	- Stop&Go et correction
35. Descendre du vélo dans la zone de transition après la ligne prévue	- Stop&Go et correction
36. Rouler à vélo dans la zone de transition	- Stop&Go et correction
37. Placer ou abandonner du matériel en dehors de l'espace prévu	- Stop&Go et correction
38. Utilisation de points fixes (nadars, arbres, ...) pour faciliter les virages.	- Stop&go
39. Relais (teams, trio, duo) en dehors de la zone prévue	- DSQ du team
40. Echauffement ou reconnaissance du parcours pendant le déroulement d'une autre compétition	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : DSQ
41. Tenue couvrant les bras des épaules aux mains ou les jambes des genoux aux orteils durant la natation.	- Avertissement verbal et correction - Durant les compétitions internationales : faire enlever et si souhaité remettre. - Si pas de correction : DSQ
42. Utilisation de matériel non autorisé pendant le vélo ou la course comme GSM, oreillettes, ... et tenue incorrecte	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : DSQ
43. Placer des points de repères dans la zone de transition	- Avertissement verbal et correction - Si pas de correction : enlèvement des points de repères sans avertir l'athlète.
44. Ne pas se présenter à temps au check-in selon le timing prévu.	- L'athlète ou l'équipe ne peut prendre le départ et sera classé comme DNS.
45. Non communication de la pénalité reçue lors d'un relais.	- Disqualification du team.
46. Oublier d'avertir un TO si l'on quitte la compétition durant celle-ci.	- Suspension
47. Membres d'une équipe qui s'aident physiquement pendant l'épreuve	Stop&Go (10 secondes par infraction)
48. Diffuser de la propagande politique, religieuse ou raciste	DSQ

## ANNEXE F : MESURES DU VELO - CLIP-ONS





### Exceptions pour les courses drafting autorisés

Les extensions 3 TSUB 8 et VISION TT BAR sont autorisées à dépasser de 2 cm la limite avant.

### Pontage standard des clip-ons



## ANNEXE G : CASQUES

L'Europe a établi les normes suivantes :

EN 1078 = test de qualité du produit.

CE 96-0497 = le produit est fabriqué avec des produits qui satisfont aux normes minimales EC.

Ces normes doivent apparaître dans tous les casques approuvés en Europe depuis 1996.



### Contrôle du casque lors du check-in

- Le casque doit être positionné bien droit sur la tête, et être adapté à celle-ci.
- Les lanières de serrage devant et derrière doivent former un Y bien tendu autour de l'oreille.
- Les lanières doivent rester bien en place lorsque la mentonnière est fixée.
- Maximum l'épaisseur d'un doigt entre le menton et la mentonnière.



FOUT



FOUT



GOED

## ANNEXE H : REGLEMENT T<sup>3</sup> Series

### H.1. COMPETITIONS T3

- a) Les compétitions T<sup>3</sup> existent sous les formats courtes distances suivants :
  - i. Format individuel : triathlon sprint
  - ii. Format team : triathlon par équipes (distance sprint) et/ou triathlon relais
- b) Il y a une 1<sup>ère</sup> division pour les hommes et les dames avec maximum 20 teams par division. Il y a également une 2<sup>ème</sup> division pour les hommes.

### H.2. CONDITIONS

#### H.2.A. Conditions générales de participation des teams

- a) Tous les athlètes qui participent à un team T<sup>3</sup> doivent être membres du même club et disposer d'une licence jeune ou internationale valable de la VTDL ou de la LBFTD.
- b) Toutes les conditions financières (paiement adhésion T3 et droits d'inscriptions pour toutes les compétitions) ainsi que les licences des athlètes doivent être en ordre avant le début des T3Series (deadline 31 mars).
- c) Le team désigne un capitaine de team et un capitaine de réserve. Les missions de ce capitaine de team sont entre autres :
  - i. L'accomplissement de la procédure d'inscription du team sur toutes les compétitions T<sup>3</sup>.
  - ii. Etre disponible en cas de réclamation après la compétition.
- d) **Reconnaissance/promotion**
  - i. Tous les membres du team doivent porter une tenue de compétition uniforme : le modèle, le lay-out et les couleurs doivent être identiques. Les sponsors peuvent différer.
  - ii. Boxes personnalisés par athlète : identiques (couleur, logos) pour chaque membre du team et selon les mesures du Règlement sportif FBTD.
  - iii. Bonnets de bain personnalisés par athlète : identiques (couleur, logos) pour chaque membre du team et numérotés de 1 à maximum 7 (du côté gauche et droit). Les n° des athlètes sont communiqués par le capitaine du Team lors de l'enregistrement le jour de la compétition.
- e) Le nom du Team est constitué de l'abréviation officielle du nom du club, éventuellement suivie d'un nom (peut être un sponsor). Le nom du team est approuvé par l'organe de direction journalière de la FBTD.

#### H.2. B. 1<sup>ère</sup> Division

- a) Chaque club LBFTD ou VTDL peut inscrire 1 team maximum par division hommes et/ou dames.
- b) La composition du team doit être communiquée avant le début des T3Series (deadline 31 mar). La composition reste inchangée, excepté si un athlète rejoint la 2<sup>ème</sup> division (voir point c). La place ainsi libérée ne peut pas être occupée par un autre athlète.
  - i. Un team T<sup>3</sup> hommes est composé de minimum 5 et maximum 10 athlètes.
  - ii. Un team T<sup>3</sup> dames est composé de minimum 4 et maximum 8 athlètes.
- c) Tant qu'il n'a pas concourru en 1<sup>ère</sup> division, un athlète T3 peut participer en 2<sup>ème</sup> division s'il existe un team du même club en 2<sup>ème</sup> division. Après participation en 2<sup>ème</sup> division, cet athlète ne peut plus participer à la 1<sup>ère</sup> division durant la même saison.
- f) Par composition un team peut être composé d'autres athlètes du même team, mais le nombre d'athlètes prenant le départ est limité.
  - i. Chez les hommes, minimum 4 et maximum 6 athlètes prennent le départ (les 4 meilleurs résultats sont pris en compte).
  - ii. Chez les dames, minimum 3 et maximum 5 athlètes prennent le départ (les 3 meilleurs résultats sont pris en compte).
  - iii. Lors d'une compétition par équipes, les teams sont constitués comme indiqué au & 13.1 du Règlement Sportif FBTD.
  - iv. Lors d'une compétition relais, un team hommes est composé de 4 athlètes et un team dames de 3 athlètes.

## H. 2. C. 2<sup>ème</sup> Division hommes

- a) Chaque club LBFTD ou VTDL peut inscrire plusieurs teams.
- b) La composition du team est libre pour chaque compétition, à condition de respecter les conditions reprises à l'annexe H. 2. A et B.

Le nombre d'athlètes au départ est limité.

- i. Chez les hommes, minimum 4 et maximum 6 athlètes prennent le départ (les 4 meilleurs résultats sont pris en compte).
- ii. Chez les dames, minimum 3 et maximum 5 athlètes prennent le départ (les 3 meilleurs résultats sont pris en compte).
- iii. Lors d'une compétition relais, un team hommes est composé de 4 athlètes.
- iv.

## H. 3. PROCEDURE D'INSCRIPTION

- a) L'inscription pour une compétition T<sup>3</sup> se déroule en 2 phases :
  - i. Le capitaine du team inscrit, 14 jours avant la compétition, auprès du responsable TO T<sup>3</sup>, les athlètes qui prendront le départ.
  - ii. Le jour de la compétition, le capitaine de team se présente minimum 2 heures avant le départ de la compétition auprès du secrétariat de l'épreuve avec la liste de départ définitive. Celle-ci sera ensuite contrôlée par le responsable TO T<sup>3</sup>.

## H.4. COMPTABILISATION DES POINTS- CLASSEMENT DES TEAMS

- a) Epreuve individuelle
  - i. Les 4 meilleurs (hommes) ou 3 meilleurs (dames) résultats de l'épreuve sont comptabilisés.
  - ii. Les teams sont classés sur base de la somme des meilleures positions finales selon un score du plus bas au plus haut.
  - iii. Des points sont accordés sur base de ce ranking des teams, tel que décrit au & b ci-dessous.
  - iv. Si un team ne comprend pas le nombre minimum d'athlètes au départ d'une épreuve individuelle, les autres athlètes peuvent prendre le départ, mais le team ne recevra aucun point pour cette épreuve (DSQ).
  - v. Lors d'une épreuve individuelle, si un team ne satisfait pas au nombre minimum d'athlètes devant terminer l'épreuve (voir H.2.d.), il ne recevra aucun point pour cette épreuve (DSQ).
- b) Epreuve équipes ou relais
  - i. Sur base des résultats de l'épreuve, les teams reçoivent un score du plus haut vers le plus bas, avec comme score maximum le nombre de teams de la division (ex : 20, 19, 18, ...).
  - ii. Les teams qui ne terminent pas l'épreuve (DNF), qui sont disqualifiés (DSQ) ou qui ne prennent pas le départ (DNS) reçoivent un score égal à 0.
- c) Les teams reçoivent le double des points lors de la dernière épreuve T<sup>3</sup>.
- d) En cas d'ex aequo, les points des teams ayant obtenu la même place sont additionnés et divisés par le nombre de teams qui ont terminé ex-aequo.
- e) Pour le classement final, tous les points sont additionnés par team et par épreuve, et le team avec le plus de points gagne le classement final. En cas d'ex-aequo, le résultat de l'épreuve en équipes est déterminant en 1<sup>ère</sup> instance, et en seconde instance, celui de l'épreuve relais.

## H. 5. SANCTIONS

- a) Lorsqu'un team ne se présente pas avec une tenue de compétition conforme, il reçoit 2 points de pénalité au classement **team**. A chaque répétition de cette infraction, le nombre de points de pénalité est doublé.
- b) Lorsqu'un team se présente trop tard le jour de l'épreuve (enregistrement et check-in), il reçoit 2 points de pénalité au classement **team**. A chaque répétition de cette infraction, le nombre de points de pénalité est doublé.

#### **H.6. PROMOTION/RELEGATION DIVISION HOMMES**

- a) Le top 16 du classement final se maintient en 1ère division. Les 2 places restantes sont attribuées aux 2 premières équipes du classement final de la 2ème division.
- b) Par club, seul 1 team peut être représenté en 1ère division. En cas de promotion, s'il y a déjà un team représenté en 1ère division, la place libre reviendra au club suivant de la 2ème division.

#### **H. 7. PRIX**

Selon le format, une cérémonie avec distribution obligatoire d'une grille des prix aux athlètes ou aux teams est organisée à l'issue de chaque épreuve. La grille des prix des athlètes (épreuves individuelles) et des teams (classement final T3Series) est fixée annuellement par la FBTD et communiqué avant le 31 mars.

## ANNEXE I: CHAMPIONNATS DE BELGIQUE

### I.1 Aperçu des CB et grille des prix

TYPE DE COMPETITION	GRILLE DES PRIX MINIMUM
TRIATHLON sprint distance	€ 2.000
TRIATHLON standard distance	€ 4.000
TRIATHLON middle distance	€ 4.000
TRIATHLON long distance	€ 2.000
TRIATHLON Jeunes	€ 500
TRIATHLON interclubs	€ 3.500
TRIATHLON interclubs Jeunes	€ 1.500
TRIATHLON mixed relay (adulets)	€ 500
TRIATHLON mixed relay (jeunes)	€ 750
CROSS TRIATHON	€ 1.500
DUATHLON sprint distance	€ 1.500
DUATHLON standard distance	€ 1.500
DUATHLON long distance	€ 1.500
DUATHLON Jeunes	€ 500
DUATHLON interclubs	€ 1.750
DUATHLON interclubs Jeunes	€ 750
CROSS DUATHLON	€ 750
CROSS DUATHLON Jeunes	€ 500
AQUATHLON (12+)	€ 1.000
PARATRIATHLON	Afixer librement

### I.2 Répartition grille des prix

a) CB individuel

CB Triathlon Standard & Middle Distance			
OVERALL hommes		OVERALL dames	
Place	Montant	Place	Montant
1	800 €	1	800 €
2	600 €	2	600 €
3	400 €	3	400 €
4	250 €		
5	150 €		
TOTAL			4.000 €

BK Triathlon Sprint & Long Distance			
OVERALL hommes		OVERALL dames	
Place	Montant	Place	Montant
1	400 €	1	400 €
2	300 €	2	300 €
3	200 €	3	200 €
4	125 €		
5	75 €		
TOTAAL			2.000 €

<b>CB Duathlon (all distances) &amp; Cross Triathlon/Duathlon</b>			
<i>OVERALL hommes</i>		<i>OVERALL dames</i>	
Place	Montant	Place	Montant
1	350 €	1	350 €
2	225 €	2	225 €
3	125 €	3	125 €
4	75 €		
5	25 €		
<b>TOTAL</b>			<b>1.500 €</b>

<b>CB Triathlon et Duathlon Jeunes</b>			
<i>Juniors et Jeunes A hommes</i>		<i>Juniors et Jeunes A dames</i>	
Place	Montant	Place	Montant
1	125 €	1	125 €
2	75 €	2	75 €
3	50 €	3	50 €
<b>TOTAL</b>			<b>500 €</b>

## b) CB équipes ou team

<b>CB Triathlon Interclubs</b>			
<i>OVERALL hommes/mixtes</i>		<i>OVERALL dames</i>	
Place	Montant	Place	Montant
1	700 €	1	700 €
2	500 €	2	500 €
3	350 €	3	350 €
4	250 €		
5	150 €		
<b>TOTAL</b>			<b>3.500 €</b>

<b>BK Duathlon Interclubs</b>			
<i>OVERALL hommes/mixtes</i>		<i>OVERALL dames</i>	
Place	Montant	Place	Montant
1	350 €	1	350 €
2	250 €	2	250 €
3	175 €	3	175 €
4	125 €		
5	75 €		
<b>TOTAL</b>			<b>1.750 €</b>

<b>CB Triathlon Jeunes interclubs</b>			
<i>OVERALL hommes/mixtes</i>		<i>OVERALL dames</i>	
Place	Montant	Place	Montant
1	350 €	1	350 €
2	225 €	2	225 €
3	125 €	3	125 €
4	75 €		
5	25 €		
<b>TOTAL</b>			<b>1.500 €</b>

<b>CB Duathlon jeunes interclubs</b>			
<i>Juniors et jeunes A hommes/mixtes</i>		<i>Juniors et Jeunes A dames</i>	
Place	Montant	Place	Montant
1	175 €	1	175 €
2	125 €	2	125 €
3	75 €	3	75 €
TOTAL			750 €

<b>CB Mixed Relay Jeunes Triathlon</b>			
<i>Jeunes C et B</i>		<i>Juniors et Jeunes A</i>	
Place	Montant	Place	Montant
1	175 €	1	175 €
2	125 €	2	125 €
3	75 €	3	75 €
TOTAL			750 €

<b>CB Mixed Relay</b>	
Place	Montant
1	250 €
2	150 €
3	100 €
TOTAL	500 €

### **I.3 TABLE DES POINTS**

TABLE 1 POINTS ATHLETES	
Place	Points
1	1000
2	950
3	910
4	875
5	845
6	820
7	800
8	785
9	775
10	770
11	767
12	764
13	761
14	758
15	755
16	753
17	751
18	749
19	747
20	745
21	743
22	741
23	739
24	737
25	735
26	733
27	731
28	729
29	727
30	725
31	...

TABLE 2 POINTS CLUBS	
Place	Points
1	50
2	45
3	41
4	38
5	36
6	35
7	34
8	33
9	32
10	31
11	30
12	29
13	28
14	27
15	26
16	25
17	24
18	23
19	22
20	21
21	20
22	19
23	18
24	17
25	16
26	15
27	14
28	13
29	12
30	11
31	...

**ANNEXE J : VTDL** Pour mémoire.**ANNEXE K : LBFTD**

- Les différents circuits LBFTD font chacun l'objet d'un règlement spécifique.
- Les Statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) sont d'application sur toutes les épreuves.
- Le Cahier des Charges des Organisateurs est repris dans le ROI.
- Il n'y a pas de limitations au nombre de courses que les Jeunes peuvent effectuer sur l'ensemble d'une année.
- Un Jeune ne peut participer à 2 épreuves le même jour sauf si 1 des 2 épreuves est un relais.